

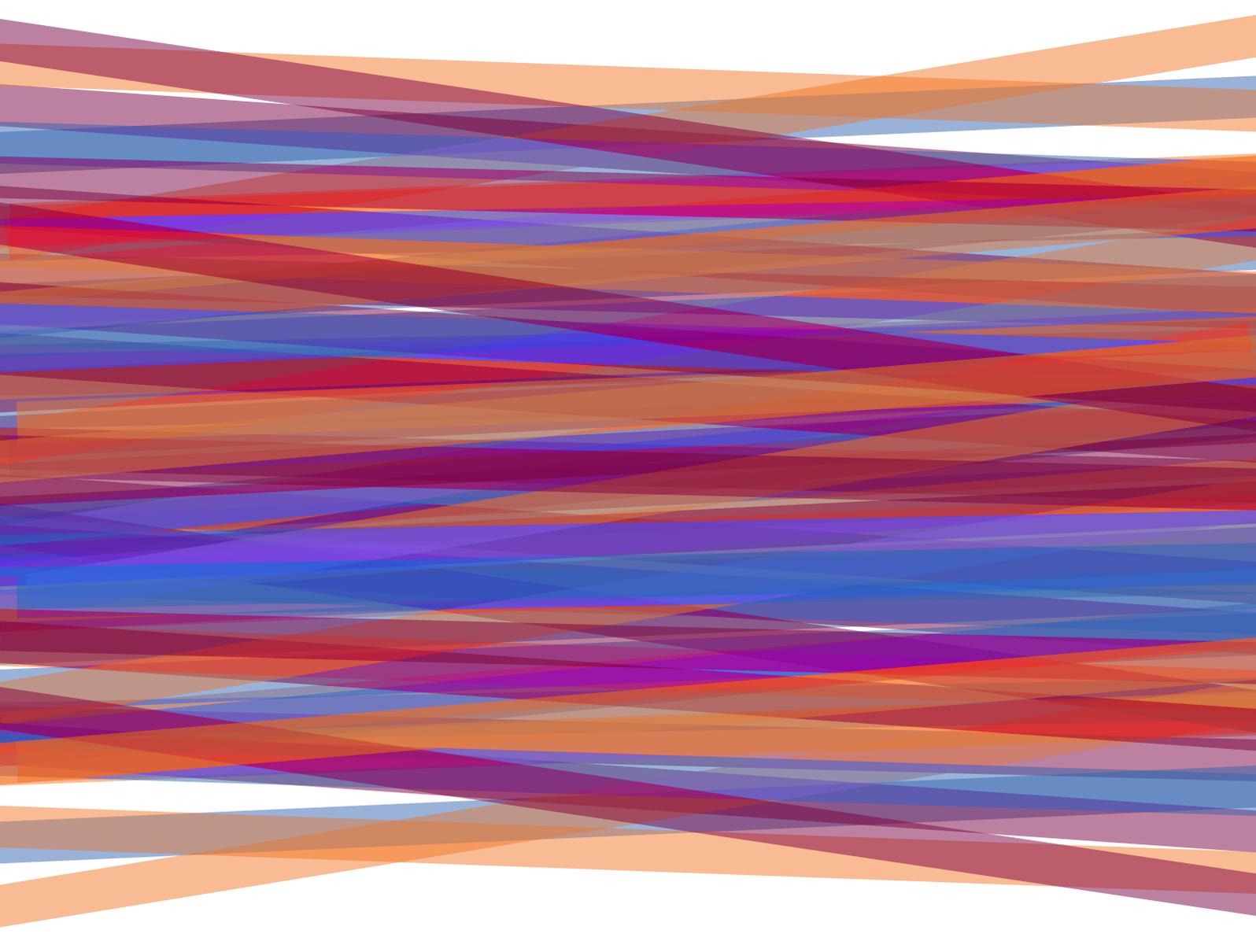


MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
DU GRAND EST

Rapport d'activité 2019



Sommaire

Édito	4
Les missions de la DRAC Grand Est	6
L'organisation de la DRAC Grand Est	7
La stratégie de la DRAC Grand Est en 2019	12
Les Patrimoines	17
Les chiffres-clés Patrimoines en Grand Est	19
Patrimoine monumental	20
Espaces protégés	32
Architecture et cadre de vie	35
Musées	38
Archéologie	46
Création Diffusion	51
Chiffres-clés	53
Spectacle vivant	54
Arts visuels	63
Démocratisation et Industries Culturelles	69
Chiffres-clés	71
Éducation artistique et culturelle (EAC)	72
Action territoriale / Politiques interministérielles	76
Livre et lecture	78
Audiovisuel et cinéma	83
Entrepreneuriat culturel	86
Coopération transfrontalière	88
Secrétariat général	89
Communication	91

Édito

Depuis mars dernier, l'action de la DRAC Grand Est a été très fortement impactée par la pandémie de la Covid 19. L'ensemble de ses services déploie d'importants efforts pour d'une part assurer ses activités traditionnelles et d'autre part, venir en aide aux acteurs culturels plongés pour nombre d'entre eux dans de grandes difficultés. La mise en place de dispositifs spécifiques d'aides aux professionnels de la culture, le lancement de l'Été culturel et la préparation du volet culturel du Plan de relance ont considérablement occupé les équipes. Par effet collatéral, la réalisation du rapport d'activité de l'année 2019 en a été compliquée. Elle a pu néanmoins être achevée et permet aujourd'hui de faire le point sur un exercice une nouvelle fois très riche et guidé par l'enjeu majeur de l'accès à la culture et de la présence d'une offre culturelle sur tout le territoire.

La DRAC Grand Est, sous l'autorité de la Préfète de Région, est intervenue dans les domaines des Patrimoines, de la Création-Diffusion, de la Démocratisation et des Industries culturelles avec une multitude d'actions portées par ses équipes au bénéfice des acteurs culturels, et en partenariat étroit avec les collectivités locales.

La réalisation de diagnostics sécurité sur les neuf cathédrales de la région, la première édition de l'opération « Levez les yeux » à destination des scolaires, la mise en œuvre des Sites patrimoniaux remarquables (SPR), l'inauguration des Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine des Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) de Guebwiller et Strasbourg, la réalisation du premier Bulletin scientifique archéologique Grand Est, la montée en puissance des Ateliers de fabrique artistique (AFA), la labellisation des nouveaux Centres d'art contemporain d'intérêt national, le lancement du Pass Culture dans le Bas-Rhin et les Ardennes, la tenue des 1ères Assises nationales de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) à Metz et de Rencontres interprofessionnelles Culture et Justice en Grand Est à Strasbourg, la signature d'un nouveau contrat pour la filière régionale du livre, la signature d'un Contrat départemental lecture itinérance (CDLI) en Haute-Marne, le succès de fluxus, l'incubateur artistique et culturel, et des Forums Entreprendre dans la culture, la présidence par la DRAC du Forum Culture de la Conférence du Rhin supérieur, la préparation du projet franco-luxembourgeois d'« Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture en 2022 »... : autant d'exemples concrets de l'action de la DRAC en 2019 sur les territoires de la région Grand Est, que vous pourrez découvrir dans ce nouveau rapport d'activité. Bonne lecture à vous.

Les missions de la DRAC Grand Est

« Rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité ; favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit ; développer les pratiques artistiques ; mettre en œuvre, conjointement avec les autres ministères intéressés, les actions menées par l'État en vue d'assurer le rayonnement de la culture française et de favoriser les échanges avec les autres cultures du monde, telles sont les missions du ministère de la Culture et de la Communication ». (Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant création du ministère de la Culture).

Depuis 1977, les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont chargées de piloter et mettre en œuvre les politiques du ministère de la Culture en région, en articulation avec leurs partenaires : collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale et associations. La DRAC Grand Est, de ce fait, représente sur son territoire tous les services du ministère, sous l'autorité du Préfet de région. Elle veille à l'application des lois et réglementations du domaine culturel et assure des fonctions diversifiées d'intervention, d'expertise, de conseil, de contrôle et d'évaluation dans tous les secteurs de responsabilité du ministère. Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique et les industries culturelles et le développement de l'accès à la culture.

La Direction régionale des affaires culturelles est ainsi chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines :

- o de la connaissance, la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine,
 - o de la promotion de l'architecture,
 - o du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes,
 - o du développement du livre et de la lecture,
 - o de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs,
 - o de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics,
 - o du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles,
 - o de la promotion de la langue française et des langues de France.
- Elle participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.
 - Elle contribue à la recherche scientifique dans les matières relevant de ses compétences.
 - Elle concourt à la diffusion des données publiques relatives à la culture dans la région et les départements qui la composent.
 - Elle veille à l'application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique dans les domaines susmentionnés en liaison avec les autres services compétents du ministère de la culture.
 - Elle assure la conduite des actions de l'État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique.
 - Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics relevant de ce ministère.
 - Elle accompagne et soutient le développement du mécénat sur le territoire.

L'organisation de la DRAC Grand Est

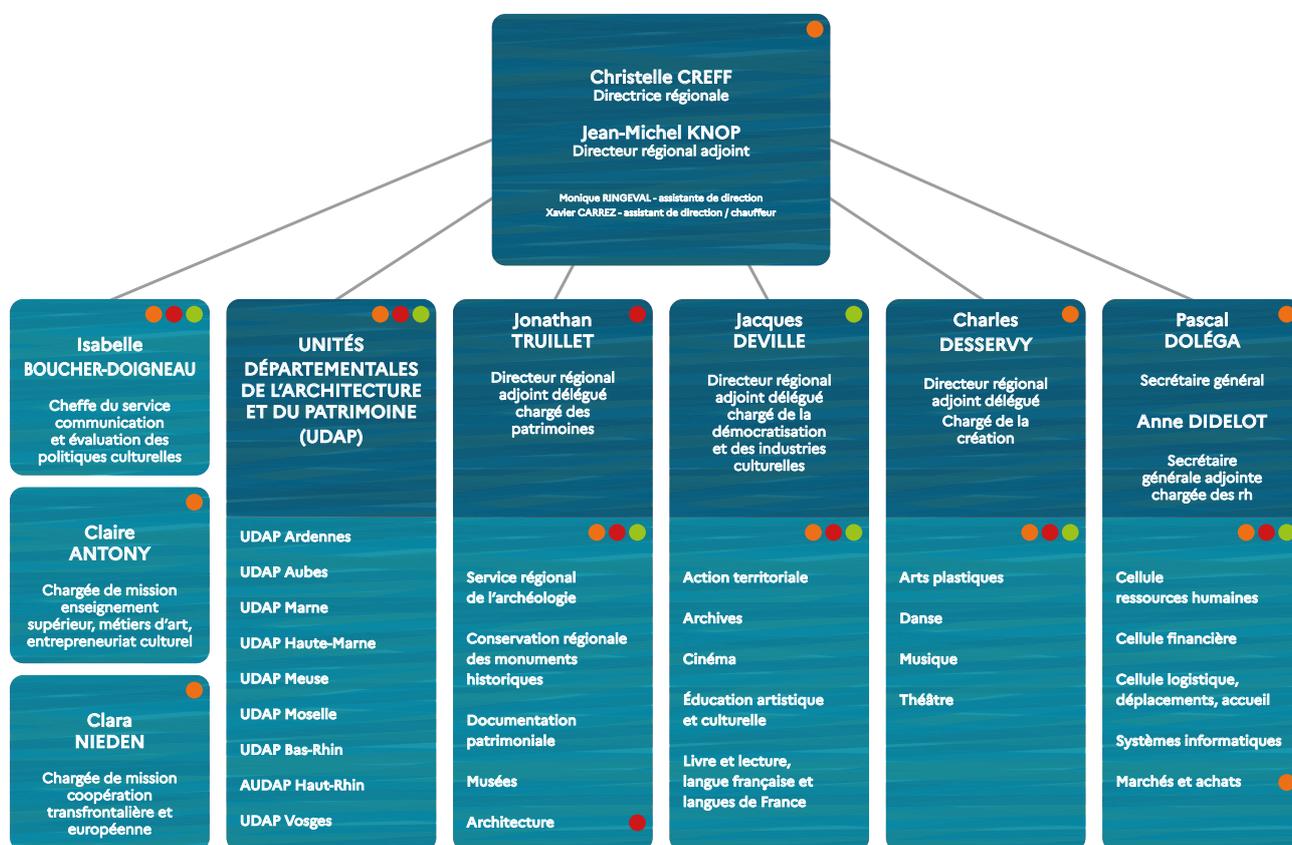
Pour conduire ces actions, la directrice régionale et le directeur adjoint, basés à Strasbourg et appuyés par un secrétariat général et des services transversaux, coordonnent une équipe aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives qui s'organise autour de trois grands pôles :

- le pôle Patrimoines (direction du pôle à Châlons-en-Champagne);
- le pôle démocratisation et industries culturelles (direction du pôle à Metz);
- le pôle Création (direction du pôle à Strasbourg).

La DRAC dispose sur le territoire du Grand Est de 10 Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), une dans chaque département : Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Marne, Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle et Vosges.

Organigramme fonctionnel en décembre 2019

- Site de Strasbourg
- Site de Châlons-en-Champagne
- Site de Metz



Budget, effectifs et implantations en 2019

	AE (en €)
Budget DRAC total (hors salaires) – dotation 2019 exécutée	74 368 517 €
dont BOP 131 - Création	34 175 450 €
dont BOP 175 - Patrimoines	25 096 204 €
dont BOP 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14 620 826 €
dont BOP 334 - Livre et industries culturelles	476 037 €

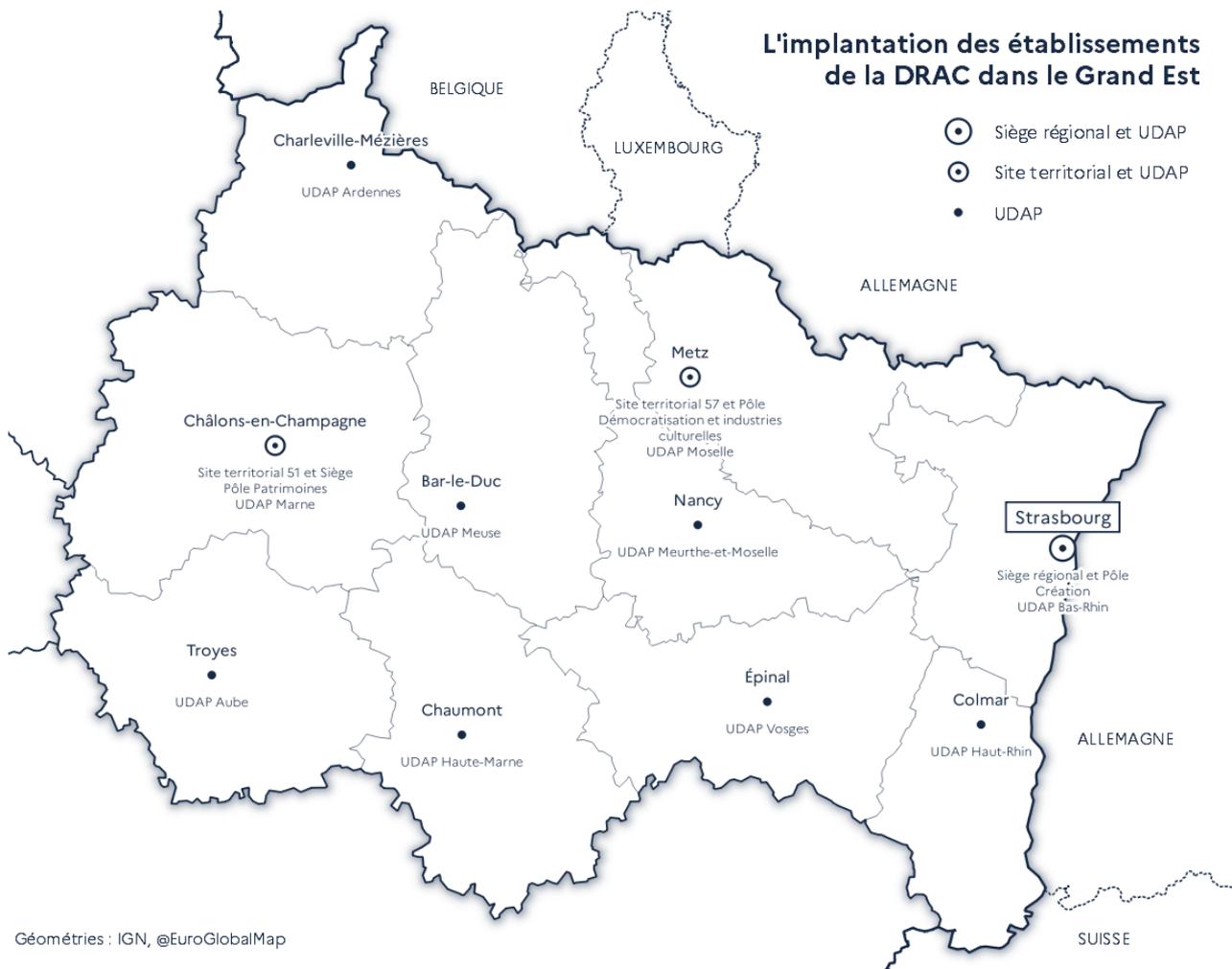
	AE (en €)
Budget fonctionnement BOP 333 – dotation 2019 exécutée	1 407 598 €
dont Action 01 (fonctionnement courant)	988 927 €
dont Action 02 (immobilier)	418 671 €

	ETP
Effectifs	
Effectifs attribués à la DRAC en ETP (équivalent temps plein) – Plafond d'emploi 2019	253,5
Effectifs de la DRAC en ETP au 31/12/2019	249,7

Implantations	Communes
Siège régional + Siège Pôle Création	Strasbourg
Site territorial 51 + Siège Pôle Patrimoines	Châlons-en-Champagne
Site territorial 57 + Siège Pôle DIC (Démocratisation et industries culturelles)	Metz
UDAP Bas-Rhin (67)	Strasbourg
UDAP Haut-Rhin (68)	Colmar
UDAP Ardennes (08)	Charleville-Mézières
UDAP Aube (10)	Troyes
UDAP Marne (51)	Reims
UDAP Haute-Marne (52)	Chaumont
UDAP Meurthe-et-Moselle (54)	Nancy
UDAP Meuse (55)	Bar-le-Duc
UDAP Moselle (57)	Metz
UDAP Vosges (88)	Épinal
UDAP Meurthe-et-Moselle (54)	Nancy
UDAP Meuse (55)	Bar-le-Duc
UDAP Moselle (57)	Metz
UDAP Vosges (88)	Épinal

BOP: Budget Opérationnel de Programme / AE: Autorisations d'Engagement

L'implantation des établissements de la DRAC dans le Grand Est

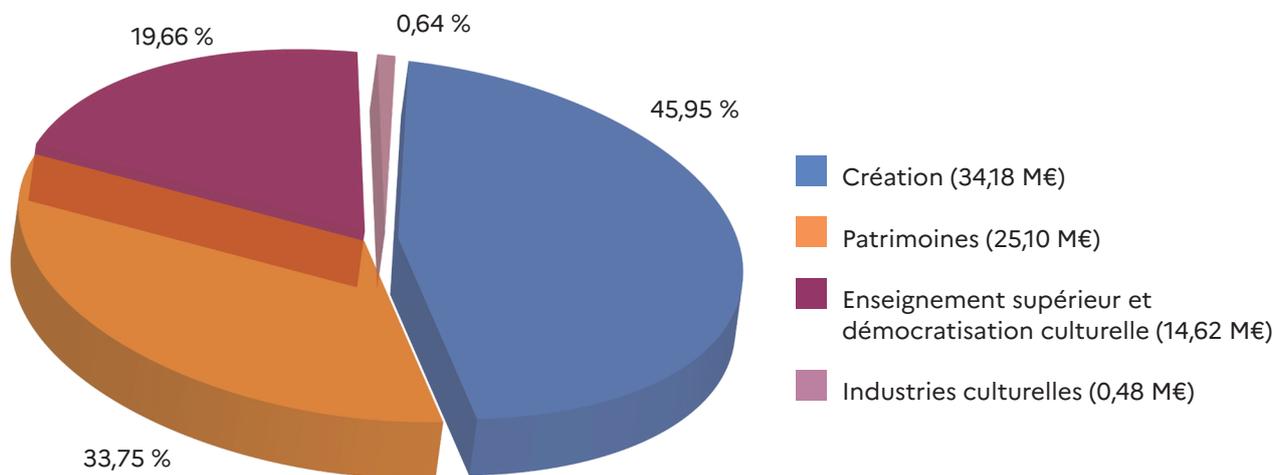


Exécution budgétaire par secteur au 31/12/2019

	AE (en €)
BOP 131 – Création	34 175 450 €
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	31 258 337 €
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	2 917 113 €
BOP 175 – Patrimoines	25 096 204 €
Action 01 : Monuments historiques et patrimoine monumental	19 425 329 €
Action 02 : Architecture et espaces protégés	1 100 443 €
Action 03 : Patrimoine des musées de France	3 343 166 €
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	365 397 €
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	126 032 €
Action 09 : Patrimoine archéologique	735 837 €
BOP 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14 620 826 €
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	3 617 026 €
Action 02 : Soutien à l'éducation artistique et culturelle	10 550 029 €
Action 06 : Action culturelle internationale	224 125 €
Action 07 : Fonctions de soutien du ministère	175 446 €
Action 09 : Patrimoine linguistique	54 200 €
BOP 334 - Livre et industries culturelles	476 037 €
Action 01 : Livre et lecture	476 037 €
TOTAL Tous BOP confondus	74 368 517 €

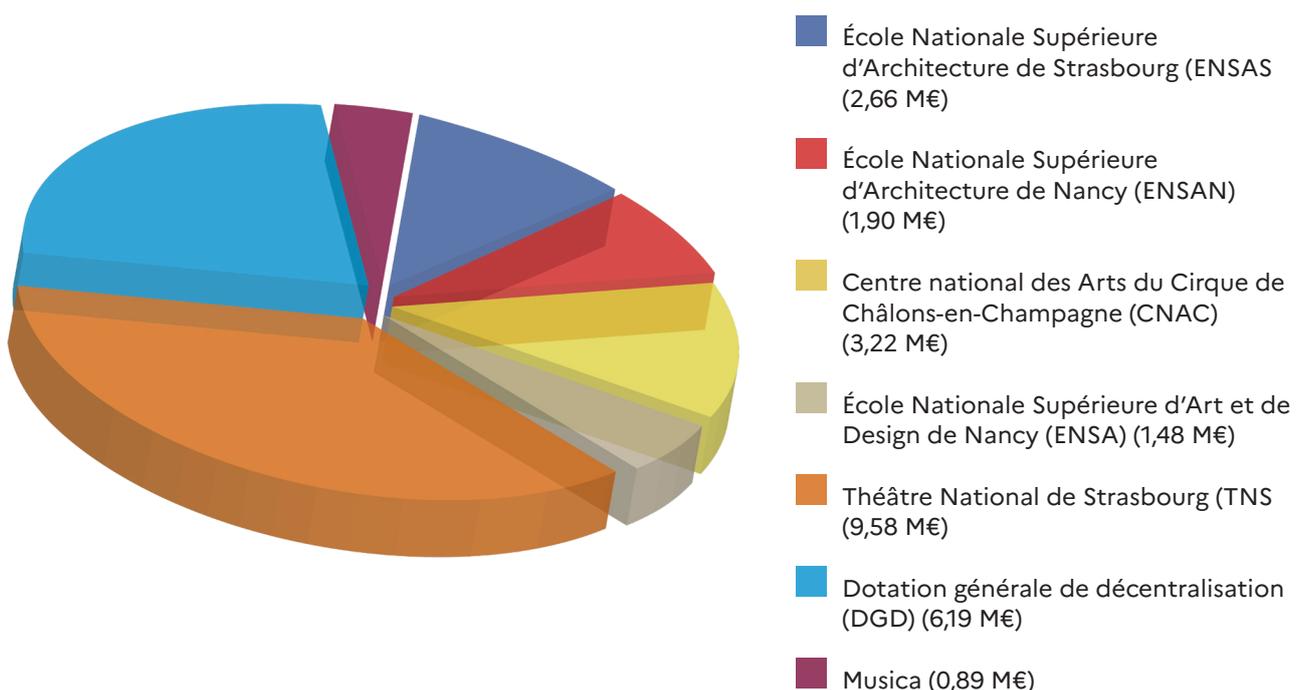
Consommation AE 2019 par BOP (hors salaires)

Budget global : 74,37 M€



Crédits centraux 2019 - ministère de la Culture en Région Grand Est

Consommation AE - Budget total : 25,91 M€



La stratégie de la DRAC Grand Est en 2019

Un rééquilibrage territorial en matière de patrimoine, d'offre culturelle et d'accès à la culture, en faveur des quartiers relevant de la politique de la ville et des territoires ruraux, en particulier dans 4 départements prioritaires.

L'organisation de la DRAC

L'équipe de direction, composée de la Directrice régionale, des Directeurs adjoints délégués (DAD), d'un Secrétaire général et d'une Secrétaire générale adjointe chargée des RH, a intégré un nouveau Directeur régional adjoint et un nouveau DAD chargé des Patrimoines au cours du 1er trimestre 2019.

Le déménagement de 25 agents au sein du Palais du Rhin et des Écuries impériales du site de Strasbourg, a fortement mobilisé les services.

Priorité à l'Éducation artistique et culturelle (EAC) : objectif 100 % EAC

Pour remplir cet objectif, les services patrimoniaux se sont pleinement investis dans la préparation d'une plate-forme EAC et patrimoine conçue par la DRAC et Canopé. Lors des Journées Européennes du Patrimoine, les équipes des services patrimoniaux ont organisé l'opération « Levez les yeux », avec des visites des monuments de l'État et des rencontres avec les entreprises de restauration pour 1 100 scolaires dans la région. On peut également citer plusieurs actions de transmission et de valorisation dans le domaine de l'archéologie et de l'architecture et un séminaire sur l'EAC qui a réuni une quarantaine de responsables de musées de France. En partenariat avec la Ville de Metz, la plus grande des dix villes labellisées « 100 % EAC » par le ministère, des assises ont été organisées le 3 juillet sur la généralisation de l'EAC en présence d'élus et de représentants du Haut Conseil ainsi que d'une centaine d'acteurs culturels venus de toute la France. Une formation régionale a par ailleurs été organisée sur la déclinaison de l'EAC dans le secteur du livre.

Le réseau des labels et des grands établissements a été également très mobilisé par le Pôle Création sur cet objectif, afin de diffuser les œuvres et les artistes partout sur le territoire : réseau des trois FRAC, résidence du TNS dans les Vosges, Festival War on Screen de la Comète - Scène nationale de Châlons-en-Champagne, moyens renforcés pour l'action territoriale du Festival mondial des théâtres de marionnettes à Charleville, etc.

Le travail de contractualisation sur l'EAC et l'action territoriale a progressé : à la suite de la première réunion du comité régional qui s'est tenue le 30 janvier 2019 sur ce thème avec le rectorat de région académique, les délégations des trois rectorats et la DRAC, un conventionnement EAC a été mis en chantier dans une quinzaine d'EPCI ou de grandes villes. Les objectifs ont été atteints dans plusieurs territoires stratégiques, avec la signature ou la finalisation de contrats territoriaux à Nancy et Talange, Épinal, Reims, Guebwiller, Saint-Dizier.

Les Patrimoines

En matière de monuments historiques (MH), la priorité a été donnée aux territoires en difficulté avec l'engagement du Fonds incitatif partenarial (FIP) et un soutien fort aux politiques d'entretien des monuments historiques des collectivités.



Château du Pailly
(Haute-Marne),
Monument historique
appartenant à l'État
© DRAC Grand Est

Les UDAP ont été très investis sur les projets « Cœur de ville » du territoire, afin d'y valoriser la dimension architecturale et patrimoniale. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Nancy a été validé, ceux de Reims et de Charleville-Mézières ont progressé et plusieurs Sites patrimoniaux remarquables (SPR) ont été engagés sur l'ensemble de la région. S'agissant de l'évolution ou de la « réinvention » de grands sites ou lieux patrimoniaux, la DRAC a tenu ses engagements avec notamment une étude sur l'abbaye de Clairvaux et la contribution au projet de programmation du château de Lunéville. Enfin, l'État s'est fortement engagé pour rétablir une politique scientifique au Musée d'impression sur étoffes de Mulhouse avec l'appui des collectivités locales. Sur le patrimoine de l'État, les services ont été exemplaires, qu'il s'agisse de l'attention portée à la sécurité des cathédrales, des études engagées pour préparer des campagnes de travaux ou des opérations de restauration qui se sont poursuivies au cours de l'année.

La Création

La DRAC a stabilisé les moyens des structures labellisées tout en préservant le soutien aux équipes. Huit conventions ont été renouvelées : 4 en théâtre, 3 en musique et 1 en danse. Une nouvelle équipe a été conventionnée en 2019 pour deux dé-conventionnements. Couvrant l'ensemble des esthétiques du spectacle vivant, 19 résidences ont été soutenues, : 11 en théâtre, 3 en musique, 3 en cirque et 2 en danse. Enfin, les moyens en faveur des Ateliers de fabrication artistique (AFA) ont été renforcés pour soutenir 13 projets, tous situés ou œuvrant en faveur des territoires prioritaires (zones rurales et quartiers de la politique de la ville).



Le nouveau Maillon,
« Théâtre de Strasbourg,
Scène européenne »
à Strasbourg (Bas-Rhin),
inauguré le 1er oct. 2019
© Le Maillon

Les Industries culturelles

La politique en faveur des industries culturelles connaît une belle dynamique dans la région avec un maillage territorial équilibré et des instruments solides et efficaces, qu'il s'agisse de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques, de l'éducation à l'image, de la convention CNC / Région / DRAC pour le cinéma et de la nouvelle convention CNL / DRAC / Région en faveur de la filière du livre. L'émergence dans le département de la Meuse de plusieurs projets d'investissement consacrés aux bibliothèques et accompagnés par la DRAC dans le sens d'une ouverture vers le numérique, a permis un rééquilibrage en faveur de ce département, qui était resté le moins bien doté de tous par la DGD depuis 1986. Le déploiement des Micro-Folies se fait progressivement avec 5 Micro-Folies inaugurées dans le Grand Est et autant en cours d'installation.

L'Entrepreneuriat culturel

L'incubateur fluxus produit des résultats positifs : initié par la DRAC en 2018 en partenariat avec plusieurs tiers-lieux de la région, il a permis de soutenir 6 projets d'artistes ou de jeunes diplômés d'écoles d'architecture et d'art, sur un territoire qui compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur relevant de la culture. Le forum Entreprendre dans la culture est devenu à cet égard un important moment de rencontre entre étudiants, enseignants, écoles et entreprises du Grand Est.



Bliida,
Tiers lieu d'inspiration,
d'innovation et d'intelligence
collective à Metz (Moselle) -
Festival Makerland 2019
© Jesus S Baptista

La Coopération transfrontalière et européenne

Les projets transfrontaliers mobilisent les équipes dans tous les domaines d'intervention. La DRAC, présente dans toutes les instances de coopération, y promeut la dimension culturelle et mène un important travail d'information des structures sur les actions internationales et la sollicitation de fonds européens. La préparation de la capitale européenne de la culture Esch 2022, qui concerne 8 communes françaises frontalières avec le Luxembourg, a conduit la DRAC et le conseil régional à mobiliser les structures culturelles du Grand Est pour candidater à l'appel à projets qui leur est désormais ouvert. La DRAC est également très présente pour suivre le projet culturel du futur pôle de Micheville, en cours de construction, qui ouvrira sur ce territoire en 2021.

Château du Pailly
(Haute-Marne),
Monument historique
appartenant à l'État
© DRAC Grand Est



Les Patrimoines

En 2019, les services de la DRAC ont mené de nombreuses actions sur les monuments de l'État et se sont considérablement mobilisés pour établir un diagnostic sur la sécurité des neuf cathédrales de la région.

Les crédits d'intervention ont été rééquilibrés en direction des territoires ruraux et des villes moyennes avec l'affichage et la mise en œuvre de taux différenciés dans le domaine des monuments historiques, diminuant à 20 % les subventions accordées aux grandes villes de la région, sauf dans le cas de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Cette approche est en totale cohérence avec les dispositifs nationaux tels que le Fonds Bern et le Fonds incitatif et partenarial (FIP) en faveur des monuments historiques situés dans des communes à faibles ressources, qui amplifient l'aide aux territoires en déprise.

Le suivi et l'accompagnement de la mise en place des Sites patrimoniaux remarquables (SPR), ainsi que la valorisation de la qualité patrimoniale et architecturale dans le cadre du programme Action cœur de ville ont fortement structuré l'activité des UDAP.

Concernant les musées, la DRAC a poursuivi et amplifié le travail sur la conservation des collections publiques.

Dans le domaine de l'archéologie, l'année a été marquée notamment par l'achèvement sur le terrain des opérations d'archéologie préventive liées au Contournement Ouest de Strasbourg (COS) et par la publication du premier numéro du bilan scientifique à l'échelle du Grand Est, rendant compte de l'ensemble de l'activité de l'année 2016.

Patrimoines - exécution budgétaire 2019 (en AE)

BOP 175 – Patrimoines	25 096 204 €
Action 01 : Monuments historiques et patrimoine monumental	19 425 329 €
Action 02 : Architecture et espaces protégés	1 100 443 €
Action 03 : Patrimoine des musées de France	3 343 166 €
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	365 397 €
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	126 032 €
Action 09 : Patrimoine archéologique	735 837 €

Les chiffres-clés

Les chiffres indiqués
ont été mis à jour
à fin 2019

Monuments historiques (MH)

- **1 475** Immeubles classés et **2 806** immeubles inscrits au titre des monuments historiques, **182** protection mixtes
- **11 575** Objets mobiliers classés et **11 624** objets mobiliers inscrits au titre des monuments historiques

Archéologie

- **537** Diagnostics archéologiques
- **13,67 %** : proportion de dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic
- **97** Fouilles préventives
- **2,15 %** : proportion de dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de fouilles préventives
- **14** Fouilles programmées
- **13** Projets collectifs de recherches
- **69 091** Sites archéologiques

Labels

- **15** Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH)
- **4** Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)
- **47** Jardins remarquables
- **20** Maisons des Illustres
- **186** Édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

Espaces protégés

- **57** Sites patrimoniaux remarquables (SPR) avec plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), anciennement ZPPAUP et AVAP, et **13** Sites patrimoniaux remarquables avec Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), anciennement Secteurs sauvegardés
- **8** Sites UNESCO

Architecture / Cadre de vie

- **7** Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- **4** Associations de diffusion de la culture architecturale : **3** Maisons de l'Architecture et La première Rue (Briey - 54)
- **3** Écoles d'architecture (ENSA Nancy, ENSA Strasbourg, INSA Strasbourg)
- **1** Conseil régional de l'ordre des architectes (**1 800** inscrits)
- **5** Syndicats d'architectes
- **1** Cluster économique Région Architecture

Musées

- **121** Musées de France

Le patrimoine monumental

Les travaux sur les monuments historiques appartenant à l'État

La Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) et les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) se répartissent la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien sur les monuments historiques appartenant à l'État et affectés au Ministère de la Culture, au nombre de 19 dans le Grand Est, dont 9 cathédrales.

En 2019, de nombreuses interventions ont concerné ces édifices pour un montant global de 5 155 451 € (entretien et investissement).

Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) assurent les fonctions de conservateur (entretien et veille sanitaire) et de responsable unique de sécurité – RUS (missions administratives, d'information, de coordination et de contrôle) des cathédrales et autres édifices de l'État affectés au Ministère de la Culture.

Les interventions financières

Site de Strasbourg

Les interventions ont concerné la cathédrale de Strasbourg et le Palais du Rhin, siège de la DRAC, à Strasbourg, à hauteur de 501 134 € en investissement et de 95 000 € en entretien.

Site de Châlons-en-Champagne

L'investissement s'est élevé à 1 262 610 € et l'entretien à 588 757 € (sans l'intervention d'urgence en fin d'année sur les couvertures de la cathédrale de Reims)

Site de Metz

L'investissement s'est élevé à 2 M€ et l'entretien à 707 950 €. Des dossiers d'un montant important ont été engagés, notamment les travaux prévus à la Cathédrale de Metz, respectivement sur le transept Sud pour 1,5M€ et les vitraux pour 330 000 €.

Les édifices concernés

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
MH État / Min. de la Culture	2			3	4	2	2	1	3	2	19

Cathédrale de Strasbourg

L'achèvement de la restauration de la façade Sud du transept Sud et le début des travaux sur sa façade Ouest ont permis de rendre compte au public des récentes découvertes faites sur la polychromie, les cadrans solaires, l'intérêt des vitraux, les doubles verrières, la restauration du vitrail du saint Christophe ainsi que l'archéologie du bâti.



Cathédrale de Strasbourg -
Restauration de la
façade Sud du transept
© Pierre-Yves Caillault -
ACMH

L'UDAP a fait réaliser des travaux d'entretien courants (reprise de l'étanchéité de la grande chaufferie) et l'extension du système de sécurité incendie (SSI). En outre, elle a accompagné des études pour la remise en service de la vidéo-protection de la Cathédrale et contractualisé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un plan de sécurisation de l'établissement.

Le « Plan de sauvegarde des biens culturels » a été finalisé et fait l'objet d'un exercice pratique avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) le 20 novembre afin de vérifier l'approche opérationnelle du document.

Cathédrale de Troyes

Deux études ont été lancées en parallèle : sur le clos et le couvert et sur les vitraux, ces derniers n'ayant pas bénéficié de restauration depuis la fin du XIX^e s.

Des filets de sécurisation ont été mis en place, respectivement sur quatre baies hautes du chœur, au-dessus des stalles classées, afin de limiter les effets des pluies battantes générant de nombreuses et importantes entrées d'eau dans les intérieurs de l'édifice – et sur le portail Nord présentant des risques de chutes de pierres sur le domaine public.

Une ébauche de « Plan de Sauvegarde des biens culturels » a également été validée par le SDIS, lequel a visité l'édifice en novembre. Sur la base de son rapport définitif, une étude sera commandée à l'Architecte en chef des monuments historiques (ACMH) en association avec un bureau d'étude spécialisé, afin d'installer un SSI dans l'édifice qui en est actuellement dépourvu.

Cathédrale de Châlons-en-Champagne

Un projet de trésor a été proposé par l'ACMH territorialement compétente et validé dans sa forme à l'automne. Le concept d'une vitrine-clôture en pierre a été retenu, et la CRMH et l'ACMH procéderont à la sélection des objets qui y seront présentés, à leur restauration et à leur mise en valeur.

Un « Plan de Sauvegarde des biens culturels » a été rédigé et présenté au SDIS. Des phases de test seront prochainement programmées.

Cathédrale de Reims

Des étaielements ont été mis en place pour les statues situées dans les ébrasements du portail occidental. Le parti de restauration de ces dernières devra être évoqué avec la nouvelle ACMH en charge de l'édifice et du Palais du Tau, lors d'un comité scientifique prévu mi-2020.

En fin d'année, une commande a été passée en urgence afin de stabiliser la couverture en plomb sur le point de glisser sur le transept Nord. Cette intervention provisoire devrait être complétée par une restauration pérenne, dont les phases études seront commandées dès 2020 à l'ACMH.

Le « Plan de Sauvegarde des biens culturels » était en cours de finalisation.

Cathédrale de Langres

Les travaux de restauration des toitures du déambulatoire et de la chapelle absidiale ont été achevés en novembre après deux ans de travaux. Le programme d'investissement de l'État se poursuit sur le monument avec la restauration de la façade Ouest, engagée budgétairement en 2019 et dont le chantier commencera en 2020.

Le « Plan de Sauvegarde des biens culturels » était en cours de mise en œuvre avec le SDIS.



Cathédrale de Langres
(Haute-Marne)
© DRAC Grand Est

Cathédrale de Nancy

Un diagnostic sur les décors intérieurs et le trésor a été réalisé, ainsi qu'une étude préalable en vue de la restauration du grand orgue Cavaillé-Coll.

Cathédrale de Verdun

La restauration des bas-côtés s'est poursuivie. De plus, les deux portes secondaires donnant sur la rue circulante ont été restaurées et un nouveau système centralisé d'activation pour l'utilisation quotidienne des cloches a été mis en place.

Cathédrale de Metz

Les commémorations autour des 800 ans de la fondation de l'édifice (1220-2020) ont démarré fin 2019 et généré de nombreux projets : l'exposition en 2020 sur l'architecte allemand Paul Tornow, en charge des travaux de restauration de la cathédrale à partir de 1874, a été conçue par la CRMH en lien avec l'UDAP de la Moselle. Les commandes publiques en cours, l'une relative à la signalétique avec l'atelier « La Nouvelle Étiquette », l'autre aux vitraux, en phase test avec l'artiste Kim Sooja, ont fait l'objet d'un suivi constant.

Les travaux de restauration des charpentes-couvertures et de la maçonnerie des parties hautes de la Chapelle du Saint-Sacrement ont démarré. La rénovation du transept Sud-Est quant à elle engagée financièrement et les marchés ont été attribués aux entreprises pour le lot 1 de la première tranche.

Cathédrale de Saint-Dié-des-Vosges

Les avant-projets définitifs respectivement pour la mise aux normes électriques et la reprise de l'étanchéité des terrasses ont été validés. Un diagnostic pour la mise aux normes d'accessibilité de la cathédrale a été réalisé. Enfin, un projet de valorisation du dépôt lapidaire est en cours d'élaboration.

Palais du Rhin - Strasbourg

Cette année a été l'occasion de restaurer les menuiseries des façades Sud et Ouest du bâtiment, diagnostiquées dans un état sanitaire médiocre voire en péril par l'ACMH, pour un montant de travaux de 397 572 €. Une phase de préparation de plus de deux ans a été nécessaire, en lien avec l'inspection du travail du Ministère de la Culture et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) pour les travaux de déplombage et de désamiantage en site occupé. Les travaux ont respecté le calendrier de l'opération grâce à un suivi régulier de la CRMH et de l'ACMH.

L'UDAP a accompagné les travaux d'entretien suivants : aménagement des locaux de stockage, réaménagement des bureaux aux anciennes écuries et début d'une réflexion globale d'utilisation et entretien du bâtiment.

Abbaye de Clairvaux

Le contexte de fermeture de la prison a beaucoup mobilisé la CRMH. Dans le cadre de l'appel à idées piloté par la préfecture de l'Aube afin de préparer la fermeture de l'établissement pénitentiaire, les services ont participé aux comités techniques, comités de pilotage ainsi qu'aux visites des investisseurs potentiels aux côtés de la sous-préfecture, du comité départemental de tourisme et de l'administration pénitentiaire. L'étude rendue en 2019 par l'ACMH, a été l'un des outils de programmation fournis aux candidats : elle décrit l'état sanitaire de l'ensemble de l'abbaye-prison, bâtiment par bâtiment et s'accompagne de relevés complets.

Deux chantiers se sont déroulés dans la partie dévolue au ministère de la Culture : l'installation de sanitaires et d'un espace traiteur dans le bâtiment dit «des Enfants », et la réfection de la couverture et de la charpente de la chapelle réfectoire. Les travaux de restauration de la grange se sont poursuivis au niveau des sols intérieurs et de la porte cochère. Face aux urgences et aux risques de péril ou de sécurité sur les biens et personnes, des travaux de mise hors d'eau et de stabilisation ont été réalisés sur la porterie de la centrale de Clairvaux ainsi que sur l'ancienne boucherie. Sur cette dernière, une mise en sécurité du bâtiment a été réalisée en y interdisant l'accès.

Château du Pailly

Suite à la visite de l'inspection des patrimoines, une étude a été commandée à l'ACMH afin de disposer des éléments suivants : récolement des relevés existants et compléments de relevés pour le rez-de-chaussée et le premier étage, un diagnostic sanitaire général, un projet de restauration accompagné d'un schéma directeur d'intervention y compris pour les jardins. Des travaux d'urgence de couverture étaient également en cours sur les arêtières du donjon.

Autres édifices

- Théâtre de Bussang : la restauration du plancher de la salle et de l'accessibilité, ainsi que l'aménagement des loges étaient en cours.
- Hôtel Ferraris à Nancy : des travaux d'urgence ont été menés afin de conforter et stabiliser les décors peints du XVIII^e s.
- Butte Vauquois à Verdun : des travaux de mise en sécurité ont été effectués.

Le soutien financier aux travaux sur les Monuments historiques n'appartenant pas à l'État

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ar-dennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
MH Immeubles											
classés	181	121	92	148	268	97	168	151	125	124	1 475
inscrits	649	381	143	239	141	352	347	150	220	184	2 806
protections mixtes	29	25	9	10	8	7	25	21	21	27	182
MH Objets mobiliers											
classés	662	718	631	3 000	1 667	1 499	893	1 330	412	763	11 575
inscrits	1 031	1 552	582	1 513	1 800	587	1 207	1 468	727	1 157	11 624

La DRAC a soutenu et accompagné en 2019 les travaux de restauration et d'entretien sur de nombreux édifices protégés.

Site de Strasbourg

L'entretien s'est élevé à 350 000 € et l'investissement à 3 746 523 €. La part dédiée aux objets à restaurer a été de 25 000 € et de 150 000 € pour les orgues.

L'année 2019 a été marquée par l'engagement juridique de dossiers conséquents d'un point de vue financier. C'est le cas des Bains municipaux de Strasbourg, de l'église Notre-Dame de Guebwiller (Cœur de ville), de l'église Notre-Dame de Rouffach, du Koifhüs de Colmar, des églises Sainte-Foy et Saint-Georges de Sélestat ou encore du château de Bonnefontaine à Altwiller.

Des travaux de restauration ont pu être inaugurés avec la Tour des Fripons à Ammerschwhir, les églises de Surbourg et de Neuwiller-lès-Saverne, les ruines de l'abbaye de Niedermunster à Saint-Nabor, les travaux de la collégiale de Thann ainsi que la première tranche de travaux de l'église Saint-Guillaume à Strasbourg.

Site de Châlons-en-Champagne

L'entretien s'est élevé à 759 761 € sur les immeubles et environ 30 000 € pour les orgues. 316 401 €, soit 41 % des subventions de fonctionnement attribuées en 2019, concernent le département des Ardennes.

L'investissement a été de 3 371 863 € dont 2 831 025 € sur les MH classés et 540 838 € sur les MH inscrits.

440 700 € de subvention ont été attribués pour des restaurations d'objets mobiliers en ex-Champagne-Ardenne, y compris des opérations concernant des restaurations de vitraux.

Site de Metz

L'investissement s'est élevé à 4 257 123 € et l'entretien à 463 316 €. La part dédiée aux objets à restaurer a été de 199 383 € et de 46 755 € pour les orgues.

Des dossiers d'un montant important ont été engagés juridiquement, notamment la restauration du clos-couvert de la Collégiale Saint-Rémy de Fénétrange pour 180 000 € et celle des ruines du château de Pierre-Percée pour 300 000 €.

Bilan de l'expérimentation menée en Meurthe-et-Moselle sur la gestion des MH

Partant du constat que les modes de collaboration entre les UDAP et la CRMH varient beaucoup d'un département à l'autre de la région Grand Est, il a été décidé en 2018 de mettre en place une expérimentation en Meurthe-et-Moselle afin d'aboutir à une cogestion des monuments historiques. Le principe retenu dans le cadre de cette expérimentation a consisté à répartir cette chaîne entre la CRMH, chargée de la suivre pour les MH classés, et l'UDAP chargée de la suivre pour les MH inscrits.

La signature des avis et des autorisations de travaux est restée en CRMH pour permettre une cohérence de doctrine sur les monuments historiques. En revanche, pour donner de l'autonomie aux équipes de terrain dans le suivi de la chaîne opérationnelle, une autonomie budgétaire a été donnée aux UDAP.

Un bilan intermédiaire a été réalisé en septembre 2019, puis un bilan final en décembre 2019 en réunissant l'ensemble des acteurs concernés par l'expérimentation de l'UDAP et de la CRMH, ainsi que le SRA pour un débat conclusif sur l'opportunité de la prolonger. Sur ces bases, il a été décidé de façon unanime de revenir au fonctionnement antérieur dès le début de l'année 2020, au fur et à mesure de la finalisation des dossiers déjà engagés par l'UDAP, et de conserver les habitudes de travail collectif, notamment les réunions régulières entre services tous les mois et demi.

Le contrôle scientifique et technique sur les opérations de restauration et d'entretien

384 autorisations administratives ont été instruites sur le territoire du Grand Est : permis de construire sur immeubles inscrits, autorisations de travaux sur immeubles classés, autorisations de travaux sur objets classés, autorisations de travaux sur orgues classés et permis de démolir.

Les architectes du patrimoine du Grand Est ont été réunis sur le site de Strasbourg en milieu d'année afin d'assurer un partage des bonnes pratiques, une sensibilisation sur la sécurité et la sûreté des monuments historiques et enfin d'établir un dialogue constructif sur le contrôle scientifique et technique.

La Mission Bern en faveur du patrimoine remarquable en péril

La mission confiée par le Président de la République depuis 2017 à Stéphane Bern consiste à identifier, avec l'appui des services du ministère de la culture et de la Fondation du patrimoine, les biens patrimoniaux en péril et à proposer des sources de financement innovantes, en particulier le Loto du Patrimoine, afin de les sauvegarder.

En 2019, la mission Bern a nécessité un suivi régulier, un contact fréquent avec les maîtres d'ouvrage et une bonne coordination avec la Fondation du Patrimoine et la Région pour analyser les plans de financement. Cette mission a créé un effet de levier pour engager certains travaux attendus depuis longtemps sur des situations de péril connues de la DRAC : le château de Bonnefontaine à Altwiller, le château de Kintzheim, la chapelle Saint-André de Meistratzheim (67) pour 403 920 €, les fonderies d'Osne-le-Val, l'abbaye de Longuay à Aubepierre-sur-Aube et l'abbaye de Morimond à Parnoy-en-Bassigny (52) pour 121 640 €, l'abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson, la chapelle du Libdeau à Toul, l'église de Belleau (54), l'abbaye de Moyencourt, le château de Beaufremont (88) et le château de Frauenberg (57) pour 1 371 337 €.



Moulin de Bar-sur-Seine
(Aube)
© DRAC Grand Est

Dix dossiers ont été retenus par la mission Bern en 2019 : le couvent de la Cassine à Vendresse (08), propriété du conseil départemental, le château de Vaux à Fouchères (10), le château de Braux-Sainte-Cohière (51), le château de Thorey-Lyautey (54), la synagogue de Verdun (55), la citadelle de Bitche (57), le château d'Andlau (67), le château de Wesserling à Husseren-Wesserling (68). Le moulin de Bar-sur-Seine (10), retenu en tant que projet emblématique, mais non protégé, fait l'objet d'un suivi par l'UDAP de l'Aube.

Le Fonds incitatif et partenarial (FIP)

Ce fonds incitatif et partenarial en faveur des monuments historiques situés dans des communes à faibles ressources a été créé en 2018 par le ministère de la Culture pour permettre une intervention accrue de l'État et pour inciter les régions à contribuer aux travaux de restauration sur ces monuments historiques. Ce nouveau dispositif permet à l'État d'apporter de 70 à 80 % du budget d'une opération de restauration si la Région s'engage à hauteur de 20 %.

Plusieurs dossiers ont bénéficié en 2019 d'un financement au titre du FIP : les églises de Domfessel, de Hohatzenheim à Wingersheim-les-Quatre-Bans (67), de Baye, de la Neuville-au-Pont et de la Chapelle-Lasson (51) pour 1 553 468 €. Trois projets sont en cours d'élaboration en vue d'une exécution sur 2020 pour un total de 740 000 € : les églises de Culey (55), Longuyon (54) et Bouzemont (88).



Église de Domfessel
(Bas-Rhin)
© DRAC Grand Est

La protection

La Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) est consultée en matière de création, de gestion et de suivi de servitudes d'utilité publique et de documents d'urbanisme institués dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Elle peut proposer toutes mesures propres à assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine et de l'architecture. Elle comporte trois sections :

- la 1^{ère} section est compétente en matière de protection des immeubles au titre des monuments historiques, de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, d'attribution de labels, de périmètre délimité des abords et de documents d'urbanisme.
En 2019, elle a examiné 11 dossiers de demandes de protection : 3 pour l'ex-Alsace, 6 pour l'ex-Lorraine et 2 pour l'ex-Champagne-Ardenne) ;
- la 2^{ème} section est compétente en matière de projets architecturaux, d'études et de travaux sur immeubles, en cas de désaccord entre l'autorité compétente en matière d'autorisations d'urbanisme et l'architecte des Bâtiments de France et en cas de dérogation au document d'urbanisme pour les projets dont la réalisation présente un intérêt public du point de vue de la qualité ainsi que de l'innovation ou de la création architecturales.
En 2019, un seul dossier a été examiné.
- la 3^{ème} section est compétente en matière de protection des objets mobiliers au titre des monuments historiques, de conservation préventive, d'études et de travaux s'y rapportant.
En 2019, 23 199 dossiers de demandes de protection y ont été examinés.

Sur les 11 édifices nouvellement protégés en 2019 au titre des Monuments historiques, deux d'entre eux ont fait l'objet d'un classement (dans la Marne, le mémorial des batailles de la Marne à Dormans et dans l'Aube, le bâtiment des convers de l'ancienne abbaye de Longuay à Aubepierre-sur-Aube) et les 9 autres d'une inscription.

La valorisation patrimoniale

Expositions

- Architecture des Bains dans le Grand Est : cette exposition a été proposée au grand public sur les grilles du Palais du Rhin à Strasbourg pour les Journées européennes du Patrimoine et s'est prolongée jusqu'au 23 novembre 2019.
- Trésors restaurés de la Renaissance rhénane à la Bibliothèque humaniste de Sélestat du 13 mars au 9 juin : organisation en partenariat avec la Ville de Sélestat et réalisation du catalogue d'exposition.

Exposition « Architecture
des Bains dans le Grand Est »
Palais du Rhin à Strasbourg
(Bas-Rhin)
© DRAC Grand Est



Manifestations nationales

Les manifestations annuelles nationales déclinées en région Grand Est ont connu en 2019 un succès renouvelé :

- Les Journées européennes du Patrimoine (JEP), sur le thème des « Arts et divertissements » se sont tenues les 21 et 22 septembre. Elles ont vu la participation de 1 526 lieux (1 474 en 2018 soit + 4 %) qui ont proposé 2 440 événements (2 204 en 2018 soit + 10.7 %). Une brochure numérique a été réalisée pour cette manifestation. Dans le cadre de l'enquête de satisfaction, 96 % des participants sondés ont manifesté leur souhait de renouveler leur participation en 2020.
- « Levez les yeux » : dans le cadre du développement de l'Éducation artistique et culturelle dans le domaine du patrimoine, une journée spéciale a été proposée en direction du public scolaire par la CRMH la veille des JEP 2019. Elle a été l'occasion de faire découvrir à des élèves du primaire et du collège les métiers rares qui s'exercent sur des édifices emblématiques, de les sensibiliser au patrimoine, à l'architecture, à l'archéologie et à la documentation. Des entreprises du patrimoine et des ACMH se sont mobilisés pour expliquer les métiers du vitrail, de la taille de pierre et de la couverture. Les contenus ont été adaptés en lien avec le rectorat, le conseiller EAC de la DRAC et en fonction des programmes pédagogiques. L'opération a suscité un fort engouement. La sélection des classes s'est faite en fonction de la réintégration des contenus de ces visites dans les programmes pédagogiques : plus de 1 000 élèves issus de 41 classes de l'école primaire et du collège, du CE1 à la 3^{ème} ont ainsi pu visiter, dans tout le Grand Est, les 8 sites appartenant à l'État – Ministère de la culture ou de la Défense (pour l'un d'entre eux) – ouverts exceptionnellement durant cette journée. Dans le Bas-Rhin, par exemple, 240 élèves ont été accueillis sur une journée au Palais du Rhin et à la Cathédrale de Strasbourg.



« Levez les yeux »
Cathédrale de Strasbourg
(Bas-Rhin)
© DRAC Grand Est

- Les Rendez-vous aux Jardins, dont le thème était les « Animaux au jardin », se sont déroulés du 7 au 9 juin. 241 jardins ont participé (203 en 2018) et ont organisé 318 événements (347 en 2018). 9 jardins ont ouvert le vendredi pour les scolaires et 26 ont proposé des animations jeune public. Les trois-quarts des événements étaient gratuits et la thématique a inspiré plus de la moitié des participants. Des

évènements inédits illustrant la thématique ont été organisés « hors jardin » : dans des musées comme au Muséum d'histoire naturelle de Troyes ou au musée de Saint-Dizier, dans un édifice religieux comme la Basilique Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne, ou encore dans des médiathèques comme celle du Val d'Argent de Sainte-Croix-aux-Mines. Une brochure numérique a été réalisée pour cette manifestation. Dans le cadre de l'enquête de satisfaction, 93 % des sondés ont exprimé le souhait de renouveler leur participation en 2020.

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
VPAH	2	3	2	1	2	1	1	1	1	1	15
CIAP	1	2			1						4
Jardins remarquables	9	7		4	7	5	6	2	4	3	47
Maisons des Illustres	3	2	2	2		3	3	1	2	2	20
Architecture contemporaine remarquable	22	22	16	9	8	30	34	6	22	17	186

Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH)

La DRAC a accompagné la ville de Lunéville (54) qui a obtenu le label VPAH le 8 octobre, le Pays de Langres (52) dont le label PAH a été présenté en Commission nationale le 4 décembre, la ville de Sélestat aux fins de recrutement d'une nouvelle animatrice de l'architecture et du patrimoine, et enfin la ville de Châlons-en-Champagne dans le renouvellement de sa convention.

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) de Guebwiller (68) a été inauguré le 21 septembre. C'est le premier CIAP d'un Pays d'Art et d'Histoire à voir le jour dans le Grand Est. Celui de Strasbourg a été inauguré le 4 décembre sous l'appellation « 5^{ème} Lieu – Culture, architecture, patrimoine ».



CIAP de Guebwiller
(Haut-Rhin)
Château de Neuenbourg
© C. Dany - CCRG - PAH

La DRAC a soutenu les actions menées par les animateurs de l'architecture et du patrimoine à hauteur de 248 487 € en fonctionnement et de 188 674 € en investissement.

Une plaquette ayant vocation à valoriser les 15 villes ou pays d'art et d'histoire du Grand Est a été publiée. Elle présente les actions menées en direction du public, des habitants et du public scolaire, ainsi que les spécificités culturelles du territoire et les politiques de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Elle permet également d'évoquer les actions du réseau VPAH du Grand Est.

Maisons des Illustres

Deux nouvelles Maisons des Illustres ont été labellisées en 2019 : le Château de Montaigü pour la collection remarquable constituée en son temps par Édouard et Suzanne Salin à Laneuveville-devant-Nancy (54) ainsi que la maison natale de Paul Verlaine, à Metz.



Maison Paul Verlaine à Metz
(Moselle),
labellisée Maison des Illustres
© DRAC Grand Est

Architecture contemporaine remarquable

Une étude sur le sujet a été engagée sur le territoire de l'ex-Champagne-Ardenne afin d'actualiser la dernière datant de 2015.

Les espaces protégés

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Sites patrimoniaux remarquables avec PVAP (ex-ZPPAUP, ex-AVAP)	2	4	5	8	11	8	7	1	4	7	57
Sites patrimoniaux remarquables avec PSMV (ex-Secteurs sauvegardés)	1	1	2	1	1	1	1	3	1	1	13
Sites UNESCO	1	1			3		2			1	8

La DRAC Grand Est dispose sur le terrain de dix Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) qui veillent, en lien avec le Conseiller pour l'architecture et les collectivités locales compétentes à la création, la préservation et la mise en valeur des espaces protégés : abords des Monuments historiques et Sites patrimoniaux remarquables (SPR). Avec les autres services de l'État en région, notamment les Inspections des Sites des DREAL, elles participent et veillent à la gestion des sites et paysages, à l'aménagement du territoire et aux réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain, dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.

Ainsi, en 2019, les UDAP ont :

- contrôlé et veillé à la préservation des espaces protégés, en participant à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux : pour chaque UDAP en 2019, plusieurs milliers de dossiers de demandes d'urbanisme ont été traités et plusieurs centaines de rendez-vous ayant trait à l'urbanisme organisés ;
- tenu des permanences régulières au sein de communes avec une densité patrimoniale importante, et / ou dotées d'un SPR, notamment Altkirch, Colmar, Guebwiller, Kaysersberg-Vignoble, Mulhouse, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Sultz dans le Haut-Rhin, Châlons-en-Champagne, Cormicy, Épernay, Sainte-Ménéould, Reims, Aÿ-Mareuil-Hautvillers, Vitry-le-François dans la Marne, Gérardmer, Neufchâteau, Mirecourt, Remiremont, Plombières-les-Bains, Xonrupt-Longemer dans les Vosges, ou en accompagnement du dispositif Maison France Service, comme Commercy (55) ou en lien avec le Parc National des Forêts (52) ;



Site patrimonial remarquable
d'Aÿ-Mareuil-Hautvillers
(Marne)
© DRAC Grand Est

- suivi et accompagné les SPR : il s'agit de SPR avec règlement d'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou avec PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur) ; en mode suivi, les UDAP participent aux commissions locales des SPR tandis qu'en mode création (ou révision voire extension), elles visitent les sites, réalisent des notes d'enjeux, accompagnent les visites de la direction générale des patrimoines, rédigent le cahier des charges destiné au recrutement d'un chargé d'études et participent aux comités de projet ou de suivi ; en 2019, on signalera les travaux suivants :
 - o dans le Bas-Rhin, révision-extension en cours du PSMV de Strasbourg et création en cours d'un SPR à Sarre-Union ;
 - o dans le Haut-Rhin, création en cours de SPR à Thann et Neuf-Brisach, modification n° 2 du SPR de Colmar ;
 - o dans les Ardennes, finalisation du SPR de Givet / Revin, poursuite des procédures pour la création du PSMV de Charleville-Mézières et finalisation de la révision du SPR de Sedan ;
 - o dans l'Aube, révision / extension en cours du SPR avec règlement d'AVAP de Troyes (sur le thème des bonneteries, avec prise en compte des extensions urbaines de la première moitié du 20ème Siècle), validation en cours des SPR de Sainte-Savine et Bar-sur-Seine, élaboration en cours du SPR de Bar-sur-Aube ;
 - o dans la Marne, avis favorable de la Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine (CNPA) pour la délimitation du périmètre du SPR du centre-ville de Reims, finalisation des études pour un SPR avec règlement d'AVAP à Sézanne, lancement d'une étude commune pour un SPR intercommunal avec règlement d'AVAP entre Chenay et Châlons-sur-Vesle, communes qui ne possèdent pas de monument historique ;
 - o en Haute-Marne, création en cours du SPR de Joinville, transformation de la ZPPAUP de Chaumont en SPR avec règlement d'AVAP, finalisation du SPR avec règlement d'AVAP de Montsaugéon ;
 - o en Meurthe-et-Moselle, validation du PSMV de Nancy en commission nationale ;
 - o dans la Meuse, études en cours pour la création de SPR à St-Mihiel et Verdun ;
 - o en Moselle, lancement de l'étude pour la création du SPR de Vic-sur-Seille ;
 - o on notera que le premier dossier instruit sous la nouvelle formule des SPR en Grand Est a concerné le département des Vosges et plus particulièrement Saint-Dié-des-Vosges (présentation en CNPA le 17 janvier 2019 pour validation du périmètre) ; enfin, l'UDAP 88 a accompagné en 2019 la ville d'Épinal dans l'élaboration du cahier des charges de la première phase (périmètre) de son futur SPR.

Centre-ville de
Saint-Dié-des-Vosges
(Vosges), classé Site
patrimonial remarquable
© Aurélie Husson
Cabinet Studiolada

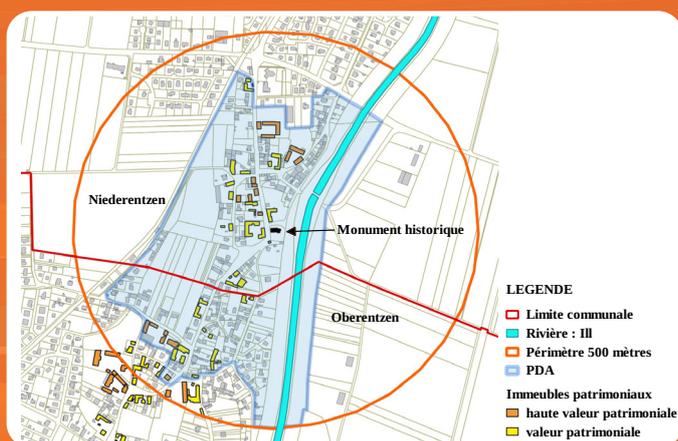


Les UDAP ont en outre procédé à la réactualisation des données « monuments historiques et espaces protégés » de l'Atlas du patrimoine, avant leur basculement dans le Géoportail de l'urbanisme (GpU) dont le lancement est prévu le 1^{er} janvier 2020.

L'exemple du PDA de Niederentzen

L'UDAP du Haut-Rhin a connu, courant 2019, des temps forts en termes de conseil et de suivi de la procédure de périmètre délimité des abords (PDA), mise en œuvre au sein de la communauté de communes du centre Haut-Rhin (CCCHR), à l'occasion de l'élaboration de son PLUi - plan local d'urbanisme intercommunal (communes concernées : Réguisheim, Niederentzen et Oberentzen).

Pour illustrer cette démarche, voici l'exemple du PDA de Niederentzen, qui débord sur la commune voisine d'Oberentzen. La superposition du PDA et du périmètre de 500 mètres généré par le monument historique met en évidence l'intérêt de l'outil PDA, tant pour la commune que pour l'ABF, qui peut ainsi recentrer son action sur des secteurs plus cohérents.



Premier critère du tracé du PDA :
les perspectives visuelles sur le monument historique (église Sainte-Agathe)



Second critère du tracé du PDA :
les ensembles bâtis remarquables en relation avec le monument historique



Architecture et cadre de vie

Les UDAP et le Conseiller pour l'architecture participent par ailleurs à la promotion de la qualité architecturale et urbaine dans toute la région, indépendamment des espaces protégés.

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
CAUE	1	1				1	1	1	1	1	7
Maisons de l'architecture	1				1		1				3
Écoles nationales d'architecture	1						1				2

La promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine

- Participation au programme « Action cœur de Ville » : l'objectif est de revitaliser le centre ancien des communes de taille intermédiaire ; les UDAP participent aux groupes de travail sur cette thématique, notamment sur les communes de Saverne (67), Colmar, Guebwiller (68), Chaumont, Saint-Dizier (52), Lunéville, Toul (54), Bar-le-Duc, Verdun (55), Epinal et Saint-Dié-des-Vosges (88).
- Suivi des documents d'urbanisme, en accompagnant les communes et intercommunalités dans l'élaboration de leurs Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), notamment le SCOT Nord Haut-Marnais et le SCOT du Pays de Langres (52) – de leurs Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou PLU intercommunaux (PLUi), notamment Marmoutier, Ergersheim, Rosheim, Odratzheim, Pays de Villé, Pays de Barr (67), Vendeuvre-Soulaines et Portes de Romilly (10), Chaumont, Langres, Agglomération de Saint-Dizier-Der et Blaise (52) Saint-Mihiel, Commercy, l'Aire à l'Argonne, COPARY, Dieue-sur-Meuse, Sampigny, Val d'Ornois (55) - règlements locaux de publicité (Saverne – 67).
- Accompagnement à l'élaboration de chartes des terrasses (Charleville-Mézières) ;
- Accompagnement de dossiers structurants, notamment la place de l'hôtel de ville de Barr, l'aménagement du secteur gare à Haguenau, de L'Îlot Foch et la réhabilitation du complexe aquatique « Nautiland à Haguenau (67), le Site Deville et l'ancien hôpital Corvisard à Charleville-Mézières.
- Présentation des UDAP aux partenaires : villes, associations des maires, agences départementales d'ingénierie...

L'accompagnement des propriétaires de patrimoine architectural non protégé

- Suivi de nombreux projets de restauration, en lien avec la Région, la Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art français.
- Participation au comité technique patrimoine animé par la région Grand Est pour la « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit aux Monuments historiques ».
- Examen de dossiers ayant une dimension patrimoniale dans le cadre de demandes de subvention auprès des services des Préfectures au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) et du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local).

L'animation du réseau des acteurs régionaux de l'architecture par le Conseiller pour l'architecture

- Éducation et la diffusion de la culture architecturale : soutien financier des structures d'éducation et de diffusion de la culture architecturale (Maisons de l'architecture de Champagne-Ardenne et de Lorraine, Maison européenne de l'architecture, La Première Rue, Oblique), soutien financier de la 10^e Folle journée de l'architecture à Nancy sur le thème « architecture et réemploi » (2 000 visiteurs en une journée) et soutiens divers pour des publications.
- Accompagnement des acteurs de l'architecture (soutien financier des 5^e Assises du Cluster Région Architecture à Reims).
- Expertises et conseils en architecture (réalisation de plusieurs expertises architecturales, participation à plusieurs jurys de concours d'architecture).
- Participation aux 3^e journées nationales de l'architecture (octobre 2019).

Autres temps forts de l'année 2019

- Ateliers des territoires Villes patrimoniales : accompagnement des collectivités concernées - Chaumont, Bar-le-Duc et Saint-Dié-des-Vosges - dans la rédaction des feuilles de route et actions à mener.
- Opération Centres-bourgs – Programme national de revitalisation : dans le cadre de cette expérimentation lancée en 2014 sur le plan national, l'UDAP 52 a participé aux groupes de travail et comités de pilotage pour Langres et Joinville.
- Opérations centre-bourg / études Etablissement public foncier lorrain (EPFL) : Montmédy, Ligny-en-Barrois, Stenay et Commercy en Meuse (UDAP 55), Dieulouard, Pagny-sur-Moselle et Vézelize en Meurthe-et-Moselle (UDAP 54) ; Plombières et Vittel-Contrexéville dans les Vosges (UDAP 88).
- Démarche DDT / CD88 « Revitalisation des bourgs-centres et des centres-villes » : lancé le 22 juin 2018, ce dispositif partenarial et expérimental a concerné 9 communes sur 22 en 2019 (Darney, Rambervillers, Bruyères, Xertigny, Raon-l'Étape, Bains-les-Bains et Plombières-les-Bains) ; l'implication de l'UDAP 88 dans cette démarche est singulièrement importante au regard des enjeux patrimoniaux existants.
- Communication à destination des jeunes publics : afin de sensibiliser les jeunes et les futurs professionnels à ses missions, l'UDAP 54 a accueilli 6 stagiaires en 2019 et assuré une présence aux ateliers patrimoniaux de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN) ; cette démarche sera poursuivie en 2020.
- Sanatoriums : finalisation de l'étude sur les friches issues des sanatoriums du Massif des Vosges.
- Suite de l'étude « Habitat ancien en Alsace, amélioration énergétique et préservation du patrimoine », par la participation à l'expérimentation de l'élaboration d'un label BBC Patrimoine (conciliation des enjeux de réduction de la consommation énergétique et préservation du patrimoine).

Ville de Joinville
(Haute-Marne)
Opération Centres-bourgs /
Programme national
de revitalisation
© DRAC Grand Est



Les musées

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Musées de France	24	24	7	11	10	7	11	9	11	7	121

La Région Grand Est compte 121 Musées de France. L'action de la DRAC, fondée sur une politique de long terme arrimée au code du patrimoine, s'applique aux musées de France de ce territoire, des missions de conseil ponctuel pouvant néanmoins concerner des musées non titulaires de l'appellation.

Les acquisition d'œuvres

La Commission scientifique régionale acquisitions (CSRA)

La CSRA s'est réunie à trois reprises. Elle est organisée à l'échelle de la grande région, de manière tournante afin de respecter un équilibre territorial.

La Commission a statué sur le projet d'entrée dans les collections de 2 402 biens culturels (Strasbourg 950 + Châlons 352 + Metz 1 100), présentés par 55 musées (Strasbourg 14 + Châlons 15 + Metz 26).

La délégation permanente de la Commission a statué sur la projet d'entrée dans les collections de 318 œuvres (14 œuvres ou lots d'œuvres - dont les donations Poitrey-Ballabio et Dolfi - pour Strasbourg, 124 pour Châlons et 12 œuvres + 1 lot de 168 œuvres pour Metz). Ces projets ont été présentés par 28 musées (Strasbourg 5 + Châlons 14 + Metz 9). Par ailleurs, 4 préemptions ont été traitées à Metz pour trois musées, permettant l'acquisition de 11 œuvres.

Le Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM)

Bien que la dotation initiale de ce dispositif partenarial ait été, comme chaque année, à parité entre l'État et la Région, soit 380 000 € correspondant à un apport de 190 000 € chacun, les subventions versées au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) ne se sont élevées qu'à 326 069 € en 2019, avec une part État de 126 470 € et une part Région de 200 037 €. La part État est inférieure à celle de la Région du fait de l'impossibilité de la verser en cas d'attribution du Fonds du Patrimoine, alors que la Région peut, si elle le souhaite, la compléter sur sa part. Au titre du FRAM 2019, 57 demandes ont été faites par 28 musées relevant de 21 tutelles (associations ou collectivités territoriales).

On signalera tout particulièrement une aide de 24 500 € pour l'acquisition du Trésor monétaire de Soultz-les-Bains pour le musée de la Chartreuse de Molsheim, un dossier instruit avec le SRA. Le Fonds du Patrimoine a permis d'allouer 222 000 € aux fins d'acquisition du tableau de Simon Vouet, « le martyr de sainte Catherine » pour le Musée des Beaux-Arts de Strasbourg, 174 000 € pour le soutien à l'acquisition du tableau signé en 1776 par Pierre-Alexandre Wille, « La Fête des Bonnes Gens ou la Récompense de la Sagesse et de la Vertu » par la ville de Langres, pour sa Maison des Lumières Denis Diderot, musée de France, et enfin 48 000 € à la Ville de Troyes pour l'acquisition d'une nature morte de Jacques Linard.

La contribution de l'État aux acquisitions des musées du Grand Est aura donc été de 348 032 euros en 2019, soit 222 000 euros au titre du fonds du patrimoine et 126 470 euros à celui du FRAM.



Simon Vouet -
Martyre de sainte Catherine -
Musée des Beaux-Arts de
Strasbourg (Bas-Rhin)
© Musées de Strasbourg

La restauration d'œuvres

La Commission scientifique régionale restaurations (CSRR) s'est réunie à trois reprises. A l'instar de la CSRA, cette commission est organisée à l'échelle de la grande région, de manière tournante afin de respecter un équilibre territorial.

Elle a statué sur des projets de restauration ou de conservation préventive concernant 1 869 biens culturels (Strasbourg 300 + Châlons 1009 + Metz 560). Ceux-ci ont été présentés par 62 musées (Strasbourg 16 + Châlons 24 + Metz 22).

La délégation permanente a quant à elle statué sur des dossiers concernant 79 biens (3 pour Strasbourg, 12 pour Châlons et 64 pour Metz) présentés par 10 musées (Strasbourg 3 + Châlons 4 + Metz 3).

Le montant total des subventions en faveur de la restauration d'œuvres et d'opérations de conservation préventive s'élève à 366 358 €, dont 87 665 € pour les musées alsaciens, 180 069 € pour les musées champenois (avec 100 000 € pour le musée d'Épernay par fongibilité), et 98 624 € pour les musées lorrains.

Le soutien financier au fonctionnement des musées

Des aides ont été apportées aux musées selon les axes suivants :

- Connaissance des collections, dont l'aide à la professionnalisation à l'inventaire et au récolement par le soutien à l'emploi qualifié : 312 809 € (ex-Alsace : 125 000 € ; ex-Champagne-Ardenne : 107 149 € ; ex-Lorraine : 80 660 €).
 - o En ex-Alsace, on signalera les aides au recrutement des chargées de mission inventaire-récolement du Musée du Papier Peint de Rixheim, du Musée de l'Impression sur étoffes de Mulhouse, du Musée français du chemin de fer de Mulhouse, de la maison de l'Archéologie de Niederbonn-les-Bains et du Musée du sapeur-Pompier de Vieux-Ferrette.
 - o En ex-Champagne-Ardenne, on signalera la participation au recrutement d'une attachée de conservation en charge du musée de Bourbonne-les-Bains dont le salaire sera financé en 2020. Six postes étaient déjà soutenus avant ce recrutement. Il s'agit de chefs d'établissements (Sainte-Ménéhould, Mussy-sur-Seine) de médiateurs (Châlons-en-Champagne, Chaumont, Épernay) ou de régisseurs chargés notamment du récolement décennal (Langres).
 - o En ex-Lorraine, ont été soutenus le Musée Louis-Français à Plombières-les-Bains (responsable des collections), le Musée de Montmédy (récolement et numérisation des collections), le Musée du verre et du cristal à Meisenthal (conditionnement et régie des collections), le Musée Pierre-Noël à Saint-Dié-des-Vosges (récolement), le Château de Montaigu, à Laneuveville-devant-Nancy (ouverture du château), l'Association des Musées du Grand Est (webmaster et formations) et le Musée de l'Image à Epinal (récolement, étude et chantier des collections).
- Conservation préventive et restauration : 305 199 € (ex-Alsace: 37 665 € ; ex-Champagne-Ardenne: 180 069 € ; ex-Lorraine : 87 465 €).
- Médiation dans les musées : la DRAC participe essentiellement au financement des postes de médiateurs (voir ci-dessus) ou sur les crédits « transmission des savoirs et démocratisation de la culture », dont l'investissement sur les musées est très variable en fonction des territoires.

Le soutien financier à l'investissement dans les musées

- En ex-Alsace, on mentionnera l'aménagement du pôle d'étude et de conservation (PEC) des musées de Strasbourg (suite d'opération ; inauguration lors des JEP 2020 puis déménagement des collections les mois suivants), le suivi de la restauration du retable d'Issenheim au Musée Unterlinden de Colmar et de la Panhard Jr du Musée de l'Auto de Mulhouse, le chantier des collections des musées de Strasbourg (hors musée zoologique) après avis favorable de la CSRR ainsi que la rénovation du Jardin des Énergies du Musée Electropolis de Mulhouse.
- En ex-Champagne-Ardenne, les chantiers de rénovation en cours ont été accompagnés par la participation aux comités scientifiques, aux comités de pilotage et aux comités techniques des musées de Mussy-sur-Seine, de Troyes et de Reims. Les études de maîtrise d'œuvre du Musée des Beaux-Arts de Reims ont été engagées à hauteur de 290 000 €, soit 5,80 % de la dépense éligible. 858 913 € ont été versés dans le cadre de six conventions concernant les chantiers de ces musées.
- En ex-Lorraine, les nouveaux espaces d'accueil du Museum Aquarium à Nancy (ainsi que son espace de médiation) et du Musée Charles-Friry à Remiremont - ont été inaugurés. Des travaux sont en cours à la Maison du Verre et du Cristal à Meisenthal, au Musée départemental du Sel à Marsal et au Musée lorrain à Nancy (pour ce dernier, la DRAC a effectué des paiements pour la maîtrise d'œuvre et l'étude avant travaux).

Inauguration des nouveaux espaces d'accueil et de médiation du Museum Aquarium de Nancy (Meurthe-et-Moselle)
© Vincent Zoblerg



Suivi, conseil et accompagnement scientifique

Ces missions sont assumées au quotidien par les conseillers dans le cadre des contacts avec les conservateurs des musées.

En ex-Alsace

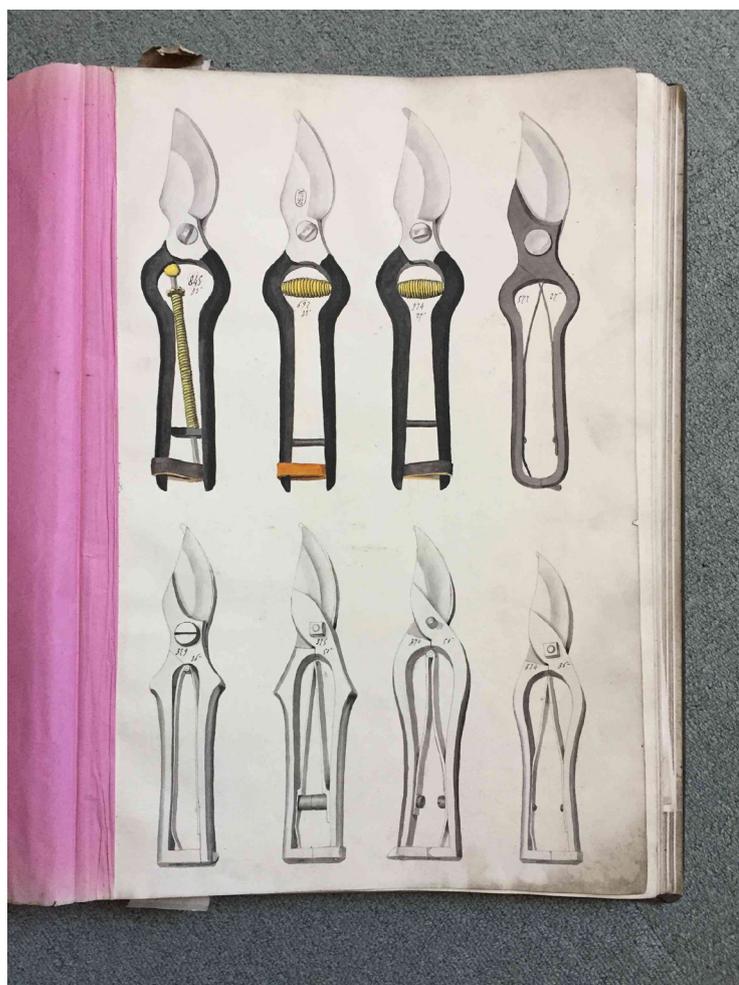
- Missions du Service des Musées de France (SMF) (musées alsaciens de Haguenau et de Strasbourg, Écomusée d'Ungersheim, musée du jouet de Colmar) et des architectes-conseils (jardin des Énergies du musée Electropolis de Mulhouse, PEC des musées de Strasbourg, musée zoologique de Strasbourg, musée Unterlinden de Colmar).
- Missions de la Mission Sûreté, Sécurité, Accessibilité (MISSA) de l'Inspection générale du patrimoine du ministère de la culture : musée historique de Haguenau, réserves et sous-préfecture de Wissembourg, PEC des musées de Strasbourg, musée de la Chartreuse de Molsheim, musée du château des Rohan de Saverne, Musée de l'Impression sur étoffes de Mulhouse, jardin des Énergies du musée Electropolis de Mulhouse.
- Missions du Centre de recherche des musées de France (C2RMF) : musée du château des Rohan de Saverne, PEC des musées de Strasbourg, musée du Papier peint de Rixheim.
- Accompagnement du Projet scientifique et culturel (PSC) du musée zoologique de Strasbourg.
- Participation au jury de sélection AMO du Jardin des Énergies du musée Electropolis de Mulhouse.
- Comité scientifique pour la restauration du Retable d'Issenheim et la restauration du Jardin des Énergies du musée Electropolis de Mulhouse.



Musée historique de
Haguenau -
Prêt de la combinaison
d'Alain Prost par le Musée
national du Sport
© A.-L. Motta

En ex-Champagne-Ardenne

- Participation aux comités scientifiques, comités de pilotage et comités techniques du Musée des Beaux-Arts de Reims dans le cadre de sa rénovation-extension, des musées de Troyes dans le cadre de la rénovation-réorganisation du pôle muséal, du Musée de l'Ardenne de Charleville- Mézières dans le cadre de son extension au sein de la cité des Arts de la Marionnette.
- L'architecte-conseil a réalisé une mission d'expertise pour le projet d'extension du Musée de la Coutellerie de Nogent (52). Par ailleurs, le C2RMF a réalisé une mission d'expertise et de conseil à Chaumont (52) concernant le projet de création de réserves externalisées du musée.



Catalogue du fonds de commerce de la maison Lessertois (Nogent, Haute-Marne, entre 1839 et 1869) - Acquisition en 2019 par la ville de Nogent pour le musée de la Coutellerie de Nogent avec le soutien du Fonds Régional d'Acquisition des Musées du Grand Est (FRAM)© DRAC Grand Est

- Dans le cadre du projet de demande de prêt du Trésor de Reithel (demande effectuée dans le cadre du « Catalogue des désirs » du plan itinérance « Culture près de chez vous » du ministère de la Culture) au Musée d'Archéologie nationale par la médiathèque-musée de l'Agora de Reithel, une mission de la MISSA de l'Inspection générale des patrimoines a été effectuée à Reithel.

En ex-Lorraine

- Mission du SMF au Musée de la Lutherie et de l'Archèterie françaises à Mirecourt.
- Accompagnement du PSC du MUDAAC à Épinal et du Musée de la Lutherie et de l'Archèterie françaises à Mirecourt.
- Participation au jury de recrutement du directeur du Musée de l'Image à Épinal.
- Participation au COPIL et au COTECH du Château de Lunéville, au comité de suivi de la rénovation du Musée départemental du Sel de Marsal, aux COPIL et COTECH du Musée lorrain, à Nancy.
- Commissariat scientifique et aide logistique de l'exposition « Jean-Nicolas Matrel et la poterie d'étain dans les Vosges », à Remiremont, et « Étais de Lorraine », à Toul (deux catalogues rédigés par le conseiller pour les musées du site de Metz, et une conférence assurée à Toul).

Les journées d'étude

- Organisation d'un séminaire Musées / Éducation artistique et culturelle sur le site de Strasbourg avec une quarantaine de responsables de musées alsaciens et lorrains bénéficiant ou non de l'appellation « Musée de France ».
- Lancement fin 2019 d'une série de 7 ateliers sur le Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) auprès d'une quarantaine de référents des musées de France alsaciens et lorrains.

Les manifestations nationales

- « Nuit des Musées » : plus de 200 Musées de France aux côtés de musées non labellisés et de structures non muséales ont participé à cette édition et proposé près de 300 animations le samedi 18 mai 2019.
- « La classe, l'œuvre » : 17 projets ont été retenus pour 2019-2020.
- « Le musée sort de ses murs » : « Rêver l'art » du Musée des Beaux-arts de Nancy et « Effleurer l'art » du Service conservation et valorisation du patrimoine et des musées de la Meuse ont obtenu le label en 2019.
- Catalogue des désirs : ce dispositif « Culture près de chez vous » du ministère de la Culture propose des œuvres emblématiques des collections des musées nationaux en prêt aux structures culturelles des territoires ; le Musée historique de Haguenau a ainsi pu bénéficier du prêt de la combinaison d'Alain Prost par le Musée national du sport, le Musée du Pays de Sarrebourg du prêt de L'Amour par la Manufacture de Sèvres et le Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion, à Gravelotte, du prêt de l'Enigme de Gustave Doré par le Musée d'Orsay.

Le Musée de l'Impression sur étoffes (MISE) de Mulhouse

Suite à la divulgation de graves agissements commis à l'encontre du MISE, la DRAC Grand Est est intervenue avec les actions suivantes :

- mise en demeure de réaliser des travaux de sauvegarde des collections en péril (procédure réglementaire extrêmement rare, avec le soutien du haut Conseil des musées de France) avec lancement d'un appel d'offres pour un chantier externalisé des collections porté par la DRAC, programmé en 2020, et la mise à disposition d'un directeur pendant 2 ans sur plafond d'emploi de la DRAC ;
- mise en œuvre d'une inspection, installation d'un comité scientifique, suivi par la DRAC : accompagnement scientifique régulier sur la méthode de travail, rédaction de protocoles ;
- aide au fonctionnement via l'achat d'une base de gestion des œuvres et de matériels de conservation, la restauration et le traitement de collections inondées (aide État 100 %), la numérisation des fonds diapositives et ektachromes permettant de documenter les collections et notamment les biens disparus (aide État 100 %), le soutien au poste de chargé d'inventaire et de récolement pendant 3 ans ;
- récolement en cours des biens disparus : suivi du Ministère, intervention de l'Office central de lutte contre le trafic de bien culturels (OCBC) et saisie du SMF en ventes publiques.



Etoffe d'ameublement,
impression à la planche sur
coton, Alsace, 1888 -
Musée d'impression sur
étoffes de Mulhouse
(Haut-Rhin) - © MISE

L'archéologie

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Diagnostiques archéologiques	132		205			200			537		
Fouilles préventives	23		35			39			97		
Fouilles programmées	7		5			2			14		
Projets collectifs de recherches	8		2			3			13		
Sites archéologiques	11 086		22 826			35 179			69 091		

Archéologie préventive et archéologie programmée

Concernant le domaine de l'archéologie préventive, 3 606 dossiers ont été instruits donnant lieu à 525 opérations de diagnostic (taux de prescription de 14,5 %) et 97 fouilles prescrites (taux de prescription de 2,68 %).

Le volet programmé reste d'un niveau constant et parallèlement aux opérations de sondages et de prospections, 12 projets collectifs de recherche et 12 fouilles programmées ont été soutenus pour un montant total de 300 627 €. Ces opérations s'inscrivent en complémentarité des opérations d'archéologie préventive, sur un plan chronologique et thématique, et permettent de documenter des champs peu ou pas représentés par l'archéologie préventive.

L'activité archéologique est restée d'un niveau soutenu et a été marquée par l'achèvement, sur le terrain, des opérations d'archéologie préventive liées au Contournement Ouest de Strasbourg (COS) et par la remise des premiers rapports de fouille liés à ce projet sans commune mesure à l'échelle régionale. Pour rappel, ce sont 391 hectares qui ont été diagnostiqués, et 35 fouilles prescrites pour une surface cumulée de 62 hectares. Les très nombreux résultats couvrent l'ensemble du spectre chronologique, du Paléolithique moyen (100 000 ans avant notre ère) aux époques médiévales.



Contournement Ouest de Strasbourg (Bas-Rhin) - Fouilles préventives © DRAC Grand Est

Les travaux scientifiques

La diffusion des résultats, sous la forme de publications, de colloques et de tables rondes reste une priorité et c'est un budget de 123 767 € qui a été consacré à ce volet.

Parmi les rencontres significatives et bénéficiant du soutien de la DRAC, deux colloques internationaux peuvent être cités, le premier à Strasbourg, sur la thématique du paléolithique supérieur, et le second à Saint-Dié-des-Vosges en rapport avec les enceintes dans le Néolithique du Nord-Ouest de l'Europe.

Les journées archéologiques régionales organisées par la DRAC, se sont déclinées en trois temps, à Brumath, Metz et Châlons-en-Champagne et ont, à chaque fois, accueilli près d'une centaine de participants.

La diffusion des résultats a été réalisée par la publication du premier numéro du bilan scientifique régional à l'échelle du Grand Est, rendant compte de l'ensemble de l'activité de l'année 2016. Cette activité préventive et programmée est le fruit de nombreux acteurs professionnels et amateurs.

La validation des résultats formalisés dans les rapports d'opération a été soumise, après instruction par le SRA, à l'avis du collège d'experts de la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) Centre-Est, qui à l'occasion de ses 8 séances annuelles, a eu à se prononcer sur 194 documents.

Les Centres de conservation et d'études (CCE)

Avec deux CCE de dernière génération, le premier à Sélestat et le second à Metz ainsi qu'un important dépôt archéologique à Châlons-en-Champagne, la politique de gestion des biens archéologiques mobiliers et de la documentation a nécessité un engagement financier de la DRAC à hauteur de 140 000 €. La prise en compte de collections plus ou moins anciennes dans les chantiers de collection vise à en assurer d'une part la bonne intégration au sein de ces centres et d'autre part la mise à disposition aux chercheurs.

La fraude aux biens culturels : remise de deux saisies douanières à la DRAC Grand Est

70 objets culturels saisis par la brigade des Douanes de Strasbourg-Entzheim en 2018 et 2019 ont été cédés à la DRAC. La remise officielle a eu lieu le 18 décembre, avec la signature d'un procès-verbal de cession amiable de ces objets, qui tiendra lieu par ailleurs de justificatif de détention régulière pour les services de la DRAC, lesquels procéderont par la suite à l'étude de ces objets. Les 70 objets en question sont composés de 33 pointerolles, 18 monnaies d'époque médiévale dont une en argent de Strasbourg, 2 médailles religieuses et 17 balles de mousquet.

Quatre opérations emblématiques de l'année 2019

La richesse du patrimoine archéologique en Grand Est, qui compte plus de 69 000 sites et indices recensés à ce jour, s'est encore confirmée en 2019 avec de très nombreux résultats.

Saint-Memmie (Marne), rue Jacques Simon

Une opération de fouille préventive, menée à Saint-Memmie par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP,) dans le cadre de l'aménagement d'une surface commerciale, a mis au jour une sépulture collective souterraine de la fin de la période du Néolithique qui regroupait 56 individus. Le caractère exceptionnel de cette découverte a été reconnu par la CTRA Centre-Est en septembre 2019, permettant ainsi la réalisation d'une opération à la hauteur de l'importance scientifique de l'hypogée. La structure est constituée d'un couloir d'accès en pente douce, d'une antichambre et d'une chambre funéraire souterraines. La fouille a constitué une occasion unique d'aborder par des données récentes la société de cette fin de la période du Néolithique par le biais de ses rites funéraires collectifs.



Saint-Memmie (Marne)
Rue Jacques Simon
Fouille préventive
© DRAC Grand Est

Niderviller (Moselle), Faïencerie

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une zone commerciale de l'EPFL sur un site des faïenceries renommées de Niderviller, une fouille préventive a été réalisée par l'opérateur INRAP en août 2019. Cette opération a mis à jour les vestiges des ateliers de la première manufacture de 1735, dont un four, ce qui a permis de documenter les contextes techniques de production jusqu'ici plutôt méconnus. Par ailleurs, les vestiges d'un moulin médiéval sous-jacent ont été découverts, attestant de l'ancienneté du caractère artisanal du site.

Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), rue des Grottes

Un diagnostic archéologique réalisé à Deneuvre par l'INRAP a permis de découvrir les bases d'un bâtiment maçonné de plan carré de 8,20m de côté, construit dans la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère et abandonné après le début du III^{ème} siècle. Parmi le mobilier, on note la mise au jour d'une statuette du dieu Mars en alliage cuivreux, dans un très bon état de conservation.



Statue de Mars de Deneuvre
(Meurthe-et-Moselle),
vue de profil
© INRAP Cécile Pillard

TR07-US2-30-6

Ensisheim (Haut-Rhin), Zone d'activités d'intérêt départemental (ZAID)

La fouille, d'une surface de 9,5 hectares, a permis de reconnaître plusieurs campements mésolithiques datant de 7 500 à 6 500 ans avant notre ère et une exceptionnelle et rare sépulture contemporaine, une importante nécropole néolithique (5 300 ans avant notre ère) totalisant plus de 100 sépultures, et un important complexe funéraire de l'âge du bronze et de l'âge du Fer. Le cumul des surfaces fouillées au cours de ces dernières années dans ce secteur atteint plus de 30 hectares et offre l'opportunité exceptionnelle d'appréhender, sur le temps long, une occupation riche et dense.

Le nouveau Maillon,
« Théâtre de Strasbourg,
Scène européenne »
à Strasbourg (Bas-Rhin),
inauguré le 1^{er} oct. 2019
© Le Maillon



Création
Diffusion

Concernant le soutien aux artistes et à la création, la DRAC Grand Est a maintenu les moyens des structures labellisées ainsi que des équipes : huit conventions ont été renouvelées, une nouvelle équipe a été conventionnée tandis que deux dé-conventionnements ont été opérés. Dix-neuf résidences ont été soutenues, couvrant l'ensemble des esthétiques du spectacle vivant.

Les Ateliers de fabrique artistique (AFA) ont vu leurs moyens renforcés pour soutenir 13 projets, tous situés ou œuvrant en faveur des territoires prioritaires (zones rurales et quartiers de la politique de la ville).

Dans le domaine des arts visuels, on signalera l'aboutissement du processus de labellisation de plusieurs structures en tant que « Centres d'art contemporain d'intérêt national ».

Création - exécution budgétaire 2019 (en AE)

	AE (en €)
BOP 131 – Création	34 175 450 €
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	31 258 337 €
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	2 917 113 €

Les chiffres-clés

Les chiffres indiqués
ont été mis à jour
à fin 2019

Pluridisciplinaire

- **6** Scènes nationales (SN)
- **5** Scènes conventionnées
- **16** Ateliers de fabrique artistique (AFA)
- **1** Centre culturel de rencontre
- **2** Lieux non labellisés subventionnés
- **1** Festival subventionné
- Entrepreneurs de spectacles : **2 461** licences pour **2 298** organismes

Théâtre

- **1** Théâtre national
- **5** Centres dramatiques nationaux (CDN)
- **3** Lieux non labellisés subventionnés
- **12** Compagnies conventionnées
- **18** Compagnies aidées au projet et **2** Compagnies aidées au compagnonnage
- **3** Festivals subventionnés

Musique

- **7** Scènes de musiques actuelles (SMAC) et **8** Autres lieux de musiques actuelles subventionnés
- **1** Centre national de création musicale (CNCM)
- **2** Orchestres permanents labellisés, **2** Orchestres permanents non labellisés
- **2** Opéras nationaux en région, **1** Opéra non labellisé aidé
- **9** Ensembles conventionnés, **19** Ensembles aidés au projet et **12** Ensembles aidés à la structuration
- **5** Festivals subventionnés

Danse

- **2** Centres chorégraphiques nationaux (CCN)
- **1** Centre de développement chorégraphique (CDR)
- **1** Lieu non labellisé aidé
- **3** Compagnies conventionnées, **9** Compagnies aidées au projet et **9** Compagnies aidées à la structuration

Cirque

- **1** Pôle national des arts du cirque (PNAC)
- **1** Compagnie conventionnée et **4** Compagnies aidées au projet
- **1** Festival subventionné

Arts de la rue

- **1** Compagnie conventionnée et **1** Compagnie aidée au projet
- **2** Festivals subventionnés

Marionnettes

- **5** Compagnies conventionnées et **5** Compagnies aidées au projet

Arts visuels

- **3** Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)
- **7** Centres d'art
- **16** Autres lieux subventionnés
- **9** Aides au projet, **11** Aides individuelles à la création et **7** Allocations d'installation d'ateliers
- **6** Festivals subventionnés

Le spectacle vivant

Pluridisciplinaire (dont le Théâtre)

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Pluridisciplinaire	6	8	3	1	6	0	6	4	4	2	40
Scènes nationales		1			2		1	1	1		6
Scènes conventionnées		1	1				2	1			5
Ateliers de fabrique artistique	4	3	1		2		2	2	1	1	16
Centres culturels de rencontre		1									1
Conservatoires (à rayonnement régional et départemental)	1	2	1	1	1		1		1	1	9
Lieux non labellisés	1								1		2
Festivals subventionnés					1						1

Suivi des labels

A la Comédie de Colmar (CDN) et à la Comédie de Reims (CDN), le duo Emilie Capliez / Mathieu Crucciani et Chloé Dabert ont respectivement pris leurs nouvelles fonctions au 1^{er} janvier 2019. A la même date, Renaud Herbin a démarré son dernier mandat de directeur du TJP de Strasbourg (CDN). Dans ces trois institutions, de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) doivent permettre de consolider les partenariats avec ces structures et les relations avec les collectivités territoriales.



Benoît André, nouveau directeur de la Filature, Scène nationale de Mulhouse (Haut-Rhin) © La Filature

Dans le secteur des Scènes nationales, Benoît André a été désigné à la tête de la Filature (SN de Mulhouse) au terme d'un jury en concertation avec les collectivités territoriales. La prise de fonction s'est effectuée au 1^{er} janvier 2020. Un travail est en cours de finalisation sur la nouvelle CPO de la Comète (SN de Châlons-en-Champagne).

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Théâtre	16	4	1	0	5	0	7	2	10	3	48
Théâtre national	1										1
CDN	1	1			1		1		1		5
Lieux non labellisés					1				1	1	3
Compagnies subventionnées (aides au projet)	8	1			1		1	1	5	1	18
Compagnonnage							1			1	2
Compagnies conventionnées	4	1			1		3		3		12
Résidences* Théâtre	1	1					1	1			4
Festivals subventionnés	1		1		1						3

La Halle verrière de Meisenthal (57) et le théâtre Louis Jouvet de Reithel (08) ont été labellisés « Scènes conventionnées d'intérêt national », mention « Art et création ».



La Halle verrière de Meisenthal (Moselle), labellisée « Scène conventionnée d'intérêt national », mention « Art et création »
© DRAC Grand Est

Le Maillon, « Théâtre de Strasbourg - Scène européenne », a été inauguré par le Président de la République le 1^{er} octobre 2019.

Le suivi des équipes artistiques et des aides déconcentrées au spectacle vivant

31 compagnies ou ensembles étaient conventionnés avec la DRAC en 2019, dont 9 en musique, 3 en danse, 12 en théâtre, 1 en cirque, 1 en arts de la rue et 5 en marionnettes.

57 projets de compagnies ou ensembles du Grand Est ont été soutenus, dont 19 en musique, 9 en danse, 18 en théâtre, 5 en cirque, 1 en arts de la rue et 5 en marionnettes.

21 compagnies ou ensembles ont été aidées à structuration, dont 12 en musique et 9 en danse.

19 résidences ont été soutenues, couvrant l'ensemble des esthétiques du spectacle vivant, dont 11 en théâtre, 3 en musique, 3 en cirque et 2 en danse.

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Arts de la rue	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	4
Compagnies subventionnées (Aide au projet)							1				1
Compagnies conventionnées	1										1
Festivals subventionnés		1			1						2

Les opérations d'investissement

211 683 € ont été engagés sur diverses opérations nouvelles en 2019, dont 50 000 € pour le Théâtre de la Manufacture, CDN de Nancy (achat d'une console lumière), 47 058 € pour le Manège, SN de Reims (aménagement des studio, renouvellement du matériel informatique...) et 25 000 € pour la Cie Equinote de Strasbourg (acquisition d'un chapiteau).

Les marionnettes

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Marionnettes	1	0	1	0	5	0	3	0	0	0	10
Compagnies subventionnées (Aide au projet)			1		2		2				5
Compagnies conventionnées	1				3		1				5

Dans le cadre de la déconcentration voulue par le ministère, la DRAC Grand Est s'est vue confier au 1^{er} janvier 2019 la gestion de plusieurs dossiers dont les Petits Comédiens de Chiffons (Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes - FMTM) et l'Institut International de la Marionnette, tous deux à Charleville-Mézières. La DRAC a participé au jury d'attribution du Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de Comédien, spécialité « acteur-marionnettiste » aux étudiants de la 11^{ème} promotion de l'Ecole nationale supérieure des Arts de la Marionnette (ESNAM). Face aux difficultés budgétaires et internes que connaît l'Institut, le Ministère a augmenté sa subvention de fonctionnement de 25 000 € en 2019 et dépêché un de ses administrateurs civils en mission d'accompagnement pendant 3 mois.

Le Ministre de la Culture Franck Riester s'est déplacé le 21 septembre 2019 au FMTM pour sa 20^{ème} édition. Le festival a en outre été l'objet d'une mission d'évaluation par le Service de l'inspection de la création artistique (SICA).



Franck Riester,
ministre de la Culture
en déplacement au
Festival Mondial des
Théâtres de Marionnettes,
à Charleville-Mézières
(Ardennes),
le 21 septembre 2019
© DRAC Grand Est

Le cirque

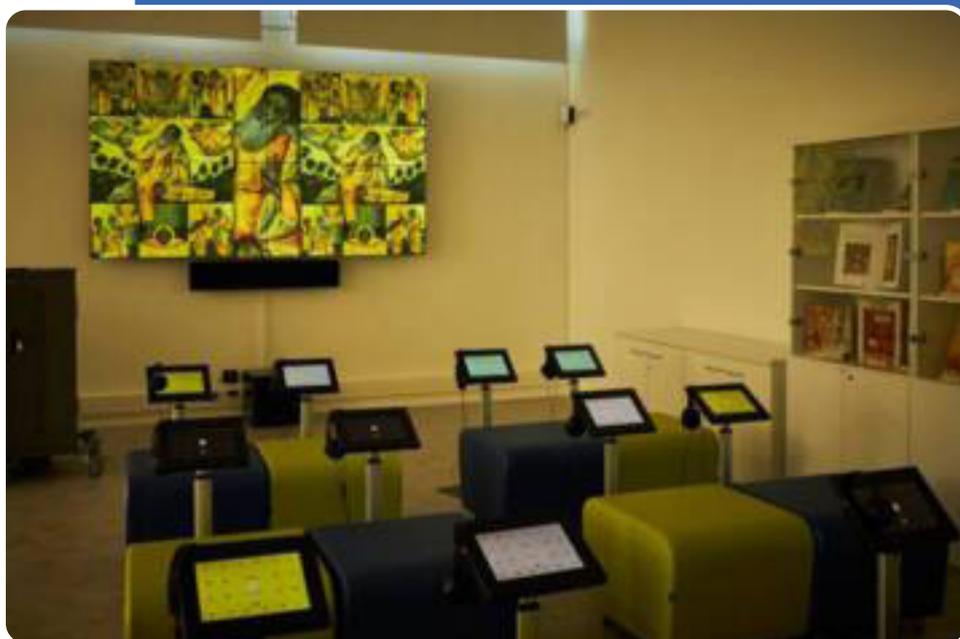
Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Cirque	2	0	0	0	4	0	0	0	0	1	7
PNAC					1						1
Compagnies subventionnées (Aide au projet)	1				2					1	4
Compagnies conventionnées					1						1
Compagnies conventionnées	1										1

Le Palc de Châlons-en-Champagne, association créée en 2018 a été labellisé Pôle National des Arts du Cirque (PNAC) par arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019. L'année 2019 a été consacrée à la rédaction du projet artistique et culturel par son directeur Jean-Marie Songy, avec le concours d'une mission spécifique du SICA.

La Micro-Folie du CNAC à Châlons-en-Champagne

La Micro-Folie de Châlons-en-Champagne a ouvert ses portes au public le samedi 7 décembre 2019, au cœur du Centre national des arts du cirque (CNAC). Elle propose un musée numérique avec plus de 1 000 chefs-d'œuvre de douze institutions et musées nationaux.

Cette galerie d'art virtuelle mêlant arts plastiques, spectacle vivant, design, architecture, etc, est une offre culturelle unique et ludique. Les Micro-Folies sont une priorité du ministère de la Culture dans le cadre de l'accès à la culture pour tous.



Inauguration de la
Micro-folie du CNAC de
Châlons-en-Champagne
(Marne) le 4 déc. 2019
© Christophe Raynaud de
Lage /CNAC

Le CNAC et la Ville de Châlons-en-Champagne, riches de leurs œuvres communes, se sont associés pour intégrer une collection dédiée notamment au cirque. Ce travail en construction s'articulera autour de six grandes thématiques telles que l'acrobatie et l'équilibre, l'acrobatie aérienne, l'art équestre, le jonglage, l'art clownesque et les lieux. Élaborée autour de 70 œuvres, la sélection en préparation souhaite mettre l'accent sur une variété de supports (affiches, dessins, extraits vidéos de représentations, etc.) ainsi qu'une large période historique représentée des origines à nos jours

La musique

Les orchestres

Des travaux et échanges qui se sont déroulés tout au long de l'année ont abouti à l'autonomisation de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg en Établissement public à caractère administratif (EPA) en septembre 2019, en fonctionnement autonome à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Conseil d'administration est composé des élus de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin ainsi que des représentants de l'État.

Guillaume Hébert a été recruté en tant que directeur général pour l'Orchestre symphonique de Mulhouse.

L'Orchestre national de Metz a été labellisé « Orchestre national en région » par décision ministérielle en octobre 2019 à l'issue du processus réglementaire piloté par la DRAC.

Les opéras

A la suite du décès de la directrice de l'Opéra National du Rhin (ONR), Eva Kleinitz le 30 mai 2019, l'intérim a été assuré par le directeur général adjoint Bertrand Rossi jusqu'au 31 décembre 2019, puis par le directeur de la danse Bruno Bouché. Le nouveau directeur général Alain Perroux a été recruté à la suite d'un jury associant les membres du syndicat mixte et ses partenaires.



Alain Perroux,
nouveau directeur général
de l'Opéra national du Rhin
© PatrickBerger_ArtComArt

Le nouveau directeur de l'Opéra national de Lorraine, Matthieu Dussouillez, a pris ses fonctions officiellement en juin 2019. Le centenaire du bâtiment de l'Opéra de la place Stanislas à Nancy a été fêté en octobre.

Les conservatoires

Le nouveau directeur du CRD de Mulhouse a été recruté en la personne d'Alexandre Jung (ex-directeur de l'École de Musique de Haguenau) après le départ en retraite de son prédécesseur Xavier Lallard.

Les conservatoires de l'ex-Lorraine poursuivent un travail de construction connectée dans différents domaines : les enseignements et épreuves communs pour le DET théâtre (entre Metz, Nancy et Epinal) et les épreuves communes du DEM (entre Nancy, Epinal, Strasbourg, Colmar et Mulhouse).

Les pratiques amateurs

On signalera notamment les signatures de trois conventions de participation d'amateurs dans des spectacles professionnels, dont deux pour La Chapelle Rhénane et une pour l'ONR. Par ailleurs, cinq projets ont été retenus et financés au titre du FEIACA (Fonds d'encouragement des pratiques amateurs) dont quatre dans le Bas-Rhin et un dans le Haut-Rhin.

Les musiques actuelles

La DRAC et la Région ont engagé un travail de co-construction pour la structuration d'un réseau des musiques actuelles dans le Grand Est tout au long de l'année 2019. A cet effet, le cabinet d'études ExtraCité a été missionné pour réaliser un état des lieux du secteur des musiques actuelles de la région Grand Est et des propositions de scénarios. Ces données ont été enrichies par les apports et les contributions des professionnels ayant répondu à l'invitation. Des ateliers thématiques ont été organisés, afin que les acteurs œuvrant dans le champ des musiques actuelles du Grand Est puissent déterminer collectivement les fondamentaux de la structuration de la filière, à l'échelle d'un territoire régional qui s'est considérablement élargi. La restitution et les conclusions de cette étude ont été rendues à L'Autre Canal (Nancy) le 27 septembre 2019. Ces travaux permettront de poser les bases de la structuration régionale des musiques actuelles en Grand Est

Par ailleurs, Laurent Sellier a été nommé au 1^{er} septembre 2019 à la direction de l'EPCC Bords 2 Scènes à Vitry-le-François (51).

La création musicale

La convention pluri-annuelle (CPO) du Centre national de création musicale (CNCM) Césaré à Reims, a été renouvelée avec un nouveau projet qui entend interroger plus encore que les précédents les frontières esthétiques autant que géographiques : travail sur la proximité transfrontalière en continuant les échanges avec la Belgique et l'ouverture amorcée au Luxembourg, en élargissant à l'Allemagne et la Suisse et en s'appuyant, pour ce faire, sur les partenaires alsaciens. Outre la dimension transfrontalière, Césaré a également axé son projet sur une large ouverture à l'international (avec le réseau Cartel qui réunit trente structures de part et d'autre de l'Atlantique). Enfin son projet accorde une attention particulière à la création féminine.

Le Festival Le Cabaret Vert

En 2019, le Festival Le Cabaret Vert de Charleville- Mézières a bénéficié pour la première fois du soutien financier de l'État, au titre de son engagement en matière d'économie sociale et solidaire et sur la base de mesures nouvelles obtenues par le ministère de la Culture. Sur la base des propositions émises par la DRAC Grand Est, une enveloppe de 30 000 € a été déléguée par l'administration centrale. Il a été décidé de l'attribuer en totalité à l'association FLAP qui porte le festival, pour reconnaître son ancrage territorial, sa participation à la dynamisation du territoire et sa forte dimension écoresponsable depuis sa création.

Évènement devenu emblématique des musiques actuelles, le Cabaret vert s'inscrit dans une logique de proximité avec les publics, les artistes et les prestataires à travers une démarche globale (toilettes sèches, tri des déchets, gobelets recyclés, sensibilisation à l'alimentation saine et à la production locale et biologique...). L'association s'est engagée dans DEMO, projet de coopération transfrontalière franco-belge soutenu par des fonds européens, autour du développement durable dans le secteur des musiques actuelles. Ce projet vise à apporter des réponses concrètes sur le territoire France-Wallonie-Flandres autour des 4 piliers du développement durable (l'environnement, le social, l'économie et la culture). L'organisation de l'évènement implique de très nombreux bénévoles et habitants et les retombées économiques directes sont estimées à 3.45 M€ par an.



Le Festival Le Cabaret Vert à Charleville-Mézières (Ardennes)
© J.-P. Billaudel

La danse

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Danse	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	4
Compagnies subventionnées (Aide au projet)							1				1
Compagnies conventionnées	1										1
Festivals subventionnés		1			1						2

Le Ballet de Lorraine (CCN) a effectué une saison exceptionnelle de tournées internationales, notamment en Italie, en Grande-Bretagne, au Liban, en Suède et à Paris-Chaillot. La dernière CPO du mandat de Petter Jacobsson a été signée, suite à une autoévaluation convaincante. Après la démission de Michel Sala à la présidence de la structure, c'est Patricia Stibbe (directrice adjointe de l'Ecole des Beaux-arts de Paris) qui a repris le flambeau.

La première CPO pour l'AFA Danse du Théâtre du Marché aux Grains à Bouxwiller a été finalisée pour une signature prévue en 2020.

Les ateliers de fabrique artistique

Afin de développer et conforter la présence artistique dans les territoires prioritaires, le ministère de la culture renforce depuis 2016 son soutien aux lieux indépendants investis et gérés par des artistes ou acteurs culturels. Associant création artistique et démocratisation culturelle, ces « ateliers de fabrique artistique » (AFA) permettent de créer des foyers culturels propres à combler l'absence de lieux de spectacle ou d'exposition pérennes.

Ces lieux doivent remplir différents critères en plus d'être dans une zone prioritaire et d'être dirigés par des artistes : réemployer un espace non culturel au départ, associer la population locale, interroger les droits culturels, soutenir des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation. Ils font l'objet d'une convention biennale, qui prévoit notamment un comité de suivi intégrant les conseillers de la DRAC, et au moins une collectivité locale au projet. La participation financière de la DRAC peut aller jusqu'à 50 % du montant des financements publics.

La DRAC Grand Est a ainsi soutenu et accompagné 13 ateliers de fabrique artistique en 2019 sur le territoire pour un budget total de 378 000 € (305 000 € en 2018) : on citera notamment l'atelier du Cirk Éole à Montigny-les-Metz, l'AFA « De l'art, du lien, du sens » porté par l'Espace Django à Strasbourg, le Jardin parallèle à Reims ou encore les ateliers de l'association Vu d'un œuf dans la Meuse.



Vu d'un Œuf,
Atelier de fabrique artistique
à Fresnes-en-Woëvre (Meuse)
/ Ateliers parents - enfants
© Vu d'un Oeuf

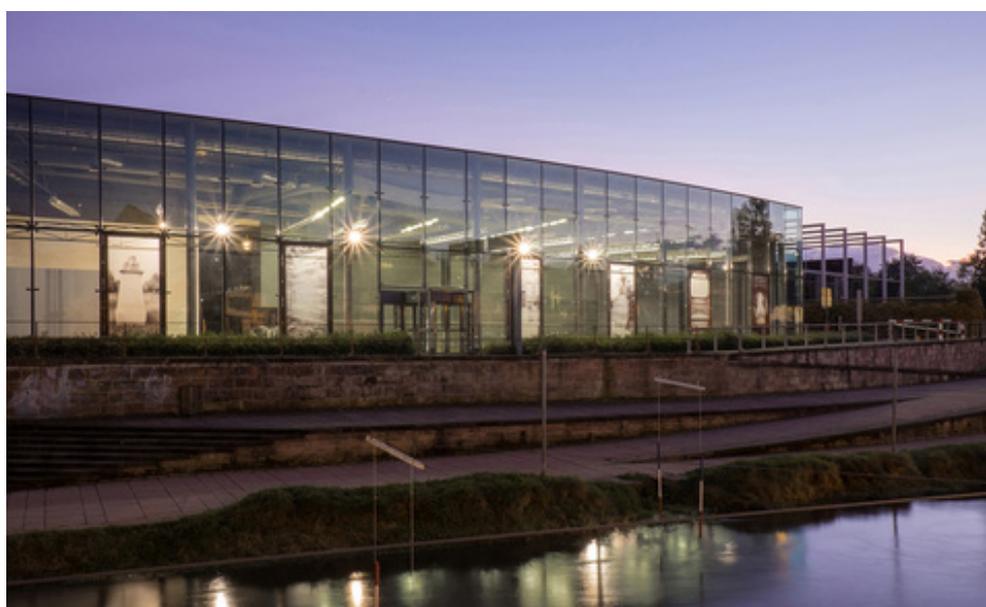
Les arts visuels

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Arts plastiques	23	5	1	1	4	2	8	1	13	1	59
FRAC	1				1				1		3
Centres d'art	1	2		1		1		1	1		7
Aides au projet	4	1			1		5		5		16
Aides individuelles à la création	4	1	1		1		2		2		11
Allocations d'installation d'ateliers	5								1	1	7
Festivals subventionnés	4	1				1					6

Les labels

Les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)

La DRAC a maintenu en 2019 son soutien aux trois FRAC du Grand Est – basés respectivement à Sélestat (67), Reims et Metz - globalement à hauteur de 1 350 218 €, dont 384 500 € au titre des acquisitions. Les trois FRAC sont engagés dans une réflexion commune de création d'un réseau de diffusion de l'art contemporain à l'échelle du Grand Est. En 2019, le FRAC Alsace a vécu sa première année d'activité en tant qu'entité autonome. Le label « FRAC » prévoyant l'indépendance artistique et gestionnaire de la direction de l'établissement, la DRAC en accord avec la Région Grand Est, en a organisé l'émancipation afin de le constituer en association indépendante de l'Agence culturelle dont il constituait un volet jusque-là. Il reste néanmoins basé à Sélestat où il dispose de locaux de réserves appropriés et d'un espace d'exposition.



Le FRAC Alsace
à Sélestat (Bas-Rhin)
© FRAC Alsace

Les centres d'art

Les centres d'art du Grand Est ont été soutenus à hauteur de 906 690 €. La Kunsthalle de Mulhouse (68), Le Signe de Chaumont (52), la Synagogue de Delme (57) et le Vent des Forêts à Fresnes-au-Mont (55) ont été labellisés « Centres d'art contemporain d'intérêt national » en 2019. La procédure de labellisation de Passages à Troyes (10) est quant à elle en cours. La convention pour le Vent des Forêts a été renouvelée, celle concernant la Synagogue de Delme ayant été reportée en 2020 à la demande du Conseil Régional Grand Est.

Le Vent des Forêts
à Fresnes-au-Mont (Meuse)
labellisé Centre d'art
contemporain d'intérêt
national / Pierrefitte-sur-Aire
- Noël Varoqui La Révérence
© Anna Karsenti

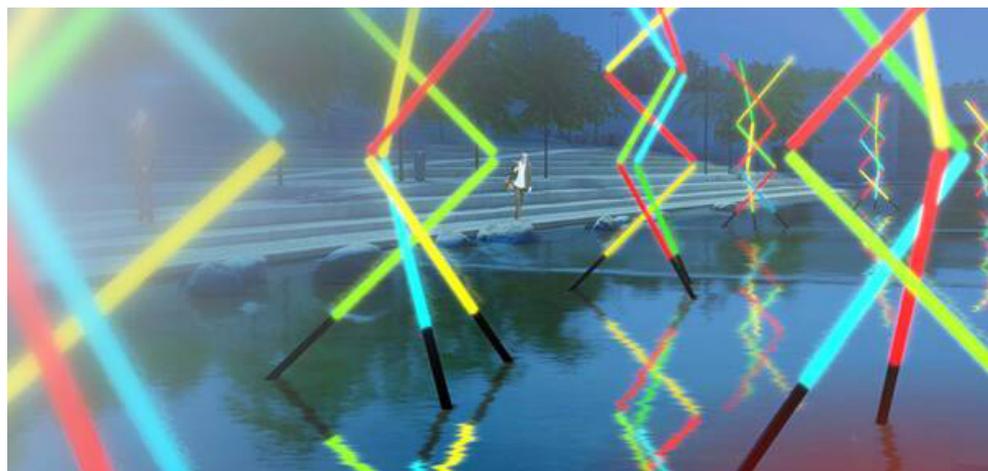


L'enseignement supérieur

En 2019, les partenaires fondateurs de la « Haute Ecole des Arts du Rhin » (HEAR), à savoir la ville de Strasbourg, la ville de Mulhouse et le Ministère de la Culture - DRAC Grand Est, ont signé une convention de partenariat triennale portant sur la période 2019/2021, réaffirmant leur engagement commun auprès d'un établissement majeur de la formation supérieure artistique en France et en Europe. Créée en 2011 en réunissant les anciennes écoles supérieures d'art de Strasbourg et de Mulhouse ainsi que l'enseignement supérieur de la musique du conservatoire de Strasbourg, la HEAR délivre des diplômes européens aux grades de Licence et Master à 600 étudiants en arts visuels et 140 étudiants en musique.

Le schéma d'orientation pour le développement des Arts visuels

Le travail de préfiguration d'un Schéma d'orientation pour le développement des Arts visuels (SODAVI) est entré en 2019 dans sa phase de concertation à l'issue des enquêtes sociologiques menées en 2018 sur les artistes et les lieux de diffusion de l'art contemporain en Grand Est. Les résultats de cette concertation feront l'objet d'une restitution publique en 2020. Ils recoupent en partie les préconisations du rapport « L'auteur et l'acte de création » remis par Bruno Racine au Ministre de la Culture, mais font également état de réalités et propositions spécifiques aux différents territoires du Grand Est.



Lancement d'un
SODAVI en Grand Est
© E. Levine

La commande publique

Plusieurs projets de commande publique artistique ont été initiés et/ou fait l'objet d'un soutien de la part de la DRAC :

- à Reims, une commande publique sur la place Museux en vis-à-vis du FRAC et de Science Po avec le concours de l'association de mécènes d'entreprises Prisme, sous MOA de la Ville et avec le soutien de la DRAC, est envisagée à partir de 2021 ;
- à la cathédrale Saint-Étienne de Metz, deux projets sont en cours :
 - o la création de vitraux pour le transept Sud par l'artiste coréenne Kimsooja : l'étude technique supplémentaire s'est avérée satisfaisante ; quatre prototypes ont été réalisés et présentés au public lors de la préfiguration de la célébration du huitième centenaire de la cathédrale début décembre 2019 ;
 - o la nouvelle signalétique conçue par le bureau Nouvelle Étiquette et composée de trois éléments (une nouvelle typographie dédiée exclusivement à la cathédrale, un parcours spirituel lumineux et un parcours patrimoniale), passe en phase de réalisation ;
- deux projets à l'initiative des collectivités territoriales :
 - o pour la « Places des Justes » de la ville de Nancy, le projet de l'artiste d'origine vietnamienne Thu-Van Tran devrait passer en phase de réalisation en 2020 ;
 - o pour le « Kiosque à musique » de la ville de Metz, un appel à candidature pour retenir les équipes artiste-architecte pour la réalisation de trois études a été lancé en fin 2019.

Le « 1 % artistique »

En 2019, la DRAC a organisé et accompagné la mise en œuvre du 1 % artistique pour différentes constructions : des collèges, mais aussi l'extension de l'IUT de Châlons-en-Champagne, l'Université de Strasbourg ou encore la piscine de la Communauté de communes du Pays Rhéna à Drusenheim (67).

Bliida,
Tiers lieu d'inspiration,
d'innovation et d'intelligence
collective à Metz (Moselle) -
Festival Makerland 2019
© Jesus S Baptista



Démocratisation et Industries Culturelles

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une priorité majeure du Gouvernement qui vise sa généralisation sur tous les territoires, notamment ruraux et en zone périphérique des villes, pour répondre aux objectifs de démocratisation culturelle et d'équité territoriale. En 2019, le travail de contractualisation avec les collectivités locales du Grand Est a progressé, avec la volonté de couvrir un champ culturel plus large et d'introduire de nouvelles formes de médiation, résidences d'artistes notamment. On signalera tout particulièrement le lancement du pass Culture dans le Bas-Rhin puis les Ardennes, et la tenue des 1^{ères} Assises nationales de l'EAC le 3 juillet à Metz, la plus grande des dix villes labellisées par l'État pour sa démarche « 100 % EAC ».



1^{ères} Assises nationales
« 100 % EAC » organisées à
Metz (Moselle),
le 3 juillet 2019
© DRAC Grand Est

Par ailleurs, la DRAC développe et soutient les actions de lutte contre les inégalités sociales, économiques et territoriales d'accès à la culture (personnes handicapées, hospitalisées, détenues en milieu carcéral, personnes en situation d'exclusion sociale ou géographique) dans un cadre interministériel incluant des partenariats et des conventions avec les collectivités. Dans ce cadre, les Rencontres interprofessionnelles Culture et Justice du Grand Est se sont tenues le 16 mai.

Enfin, concernant les industries culturelles, la DRAC soutient le développement de la lecture publique (bibliothèques), de l'économie du livre, de la création et de la vie littéraire, contribue à la préservation et à la valorisation du patrimoine écrit, et développe une politique en faveur du cinéma et de l'éducation à l'image, en partenariat avec les collectivités territoriales et en lien respectivement avec le Centre national du livre (CNL) et le Centre national du cinéma (CNC). 2019 a vu la signature d'un contrat pour la filière régionale du livre entre la région Grand Est, l'État et le CNL. Fin 2019, le Grand Est bénéficiait de 14 contrats territoriaux actifs dans le domaine du livre et de la lecture, dont le nouveau Contrat départemental lecture itinérance (CDLI) entre l'État et le département de la Haute- Marne.

Démocratisation et Industries culturelles - exécution budgétaire 2019 (en AE)

BOP 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14 620 826 €
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	3 617 026 €
Action 02 : Soutien à l'éducation artistique et culturelle	10 550 029 €
Action 06 : Action culturelle internationale	224 125 €
Action 07 : Fonctions de soutien du ministère	175 446 €
Action 09 : Patrimoine linguistique	54 200 €
BOP 334 - Livre et industries culturelles	476 037 €
Action 01 : Livre et lecture	476 037 €

Les chiffres-clés

Les chiffres indiqués
ont été mis à jour
à fin 2019

Éducation artistique et culturelle

- **10** Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) / **1** Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA)
- **621** Projets fédérateurs (dont Projets artistiques globalisés et Écoles du spectateur)
- **51** Résidences d'artistes en milieu scolaire et de professionnels de la culture (ex. journalistes, architectes) en milieu scolaire

Action culturelle et territoriale

- **4** Conventions de développement culturel
- **5** Micro-Folies

Industries culturelles

- Bibliothèques: **1 001** lieux de lecture regroupés en **868** Unités administratives
- **92** Services territoriaux d'archives
- **121** Librairies
- **114** Maisons d'édition
- **10** Contrats territoire-lecture (CTL) et **4** Contrats départementaux lecture itinérance (CDLI)
- **119** Salles de cinéma (établissements) dont **71** Salles de cinéma art et essai (établissements) / **456** Écrans de cinéma

Enseignement supérieur Culture

- **4** Écoles nationales supérieures d'art (théâtre, cirque, marionnette et art / design)
- **2** Écoles nationales supérieures d'architecture
- **3** Écoles supérieures d'art
- **5** Centres de formation musique, danse et arts visuels
- **4** Conservatoires à rayonnement régional, **5** Conservatoires à rayonnement départemental et **17** Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal

L'Éducation artistique et culturelle

L'année 2019 a été l'occasion d'approfondir le renouvellement des dispositifs d'intervention de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), en application de la convention régionale signée en 2017 par la DRAC et les trois rectorats du Grand Est. L'objectif est de généraliser, sur tous les territoires, l'accès de l'ensemble des élèves à la culture, en tenant compte non seulement du temps scolaire mais de tous les temps de vie de l'enfant. Actuellement, un peu moins de 70 % des jeunes bénéficient d'actions culturelles et l'objectif du « 100 % EAC » est la grande priorité publique pour 2023.

De nouveaux partenariats avec les collectivités locales

La contractualisation avec les collectivités territoriales constitue un levier pour rendre possible une mise en commun des moyens publics dédiés à la jeunesse. C'est ainsi que, dans le Grand Est, des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) ont été déployés depuis 2017 dans près de la moitié des centres urbains de plus de 100 000 habitants : Metz, Nancy, Reims, et sur un mode expérimental, Epinal. En présence de 250 professionnels et élus, les premières assises « 100 % EAC » ont été organisées, à Metz, le 3 juillet 2019 par la Ville, le Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle, France Urbaines, la DRAC et le rectorat de région académique dans le cadre de l'expérimentation voulue par les ministres chargés de la culture et de l'éducation avec 10 villes laboratoires françaises signataires de conventions EAC avec l'État.

Par ailleurs, dans les zones rurales du Grand Est comme en périphérie urbaine, de nombreux contrats de développement culturel intégrant la priorité du 100 % EAC ont été engagés à travers des diagnostics territoriaux. Il en a été ainsi sur tout le territoire meusien (avec les deux pôles d'équilibre territorial et rural – PETR - et les intercommunalités), sur une bonne partie du territoire vosgien (notamment Saint-Dié-des-Vosges et Mirecourt-Dompaire), ou encore en collaboration avec les conseils départementaux de Haute-Marne et des Ardennes. Dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, de nouveaux contrats territoriaux incluant l'EAC ont également été préfigurés (notamment dans les communautés de communes du Florival, de Thann-Cernay, de la Plaine du Rhin, de l'Alsace Bossue), au-delà des actions de fond proposées par le GIP ACMISA (Groupement d'intérêt public - Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace).

La signature du CTEAC de la ville de Reims

Le 16 décembre 2019, à Reims, les représentants de la DRAC Grand Est, du Rectorat de l'Académie de Reims, du Département de la Marne et de la Ville de Reims ont signé un CTEAC. Les partenaires s'engagent, pour la période 2019-2022, à permettre l'égal accès à l'art et à la culture, de tous les jeunes Rémois, sur tous les temps de la vie.

Reims rejoint ainsi le réseau des communes qui expérimentent, dans le Grand Est, grâce à ce contrat, l'objectif gouvernemental du 100 % éducation artistique.

Le CTEAC de la ville de Reims a été initié suite aux conclusions du diagnostic culturel de la Ville de Reims, réalisé par l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble et soutenu par la DRAC Grand Est.

Conclu pour 4 ans, le CTEAC offrira une visibilité et une cohérence accrues aux actions entreprises par les différents partenaires et sera piloté par un comité les associant étroitement. Trois priorités d'action ont été définies :

- la tranche d'âge du cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) ;
- la mise en place des « Itinéraires », comprenant les 3 piliers de l'EAC sur plusieurs thématiques : livre et lecture, patrimoine, culture scientifique (dont numérique), arts visuels, musique ;
- la mise en place d'une résidence autour de la rencontre entre patrimoine et création « La Fabrique Grand Est », avec la compagnie Yokai, au collège Robert Schuman, dans le quartier Europe, sur le thème de l'œuvre du peintre Foujita.



Signature d'un Contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle avec la Ville de Reims (Marne) le 16 déc. 2019 © DRAC Grand Est

Les ressources culturelles suivantes seront mobilisées pour les projets EAC :

- les opérateurs culturels du territoire soutenus par le ministère de la Culture / DRAC Grand Est et la Ville ;
- le réseau des équipements culturels de la Ville : musées, service d'archives municipales, service du patrimoine, conservatoire à rayonnement régional, lieux de création et de diffusion, planétarium et le réseau de sept bibliothèques et médiathèques ;
- les services éducatifs, mis en place avec le partenariat du rectorat de l'académie de Reims dans les structures culturelles et soutenues par la DRAC Grand Est et les collectivités territoriales.

Une Éducation artistique et culturelle élargie et multiforme

Les stratégies partagées par la DRAC et les trois rectorats d'académie du Grand Est ont permis par ailleurs de développer une meilleure prise en compte, non seulement de la création artistique, mais aussi du livre, du patrimoine, et des médias dans les actions culturelles destinées aux publics scolaires. Ainsi, dans le domaine du numérique, la signature d'une convention EAC régionale en décembre est intervenue entre le Tiers lieu BLIIDA de Metz, le recteur de région académique et la DRAC. Plusieurs formations régionales ont été organisées sur ces nouveaux champs de l'EAC en 2019 : pour le livre en février, pour le patrimoine en juin.

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
EAC											
CTEAC (contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle)		1			1	1	1	1	2	3	10
CLEA (contrats locaux d'éducation artistique)	1										1
Projets fédérateurs (dont projets artistiques globalisés et Écoles du Spectateur)	53	40	59	33	31	27	130	66	130	52	621
Résidences (résidences d'artistes en milieu scolaire)	17	11	4	6	2	5	1	1	2	2	51
CTL (contrats territoire - lecture)	1	2	1	1	1	1			2	1	10
Contrats départementaux lecture itinérance		1	1			1		1			4
Conventions de développement culturel			1		2		1		1		5

Répondant à ces divers enjeux, un nouveau type de résidences d'artistes et de professionnels de la culture a pu être développé dans les collèges des 10 départements du Grand Est, en concertation avec les conseils départementaux. Inconnue dans les projets EAC des académies de Nancy-Metz et de Strasbourg avant 2017, la résidence permet d'assurer une présence culturelle d'un plus haut niveau et au plus long cours, conjuguant médiation, création et patrimoine, dans des territoires souvent dépourvus d'infrastructures culturelles et à travers la mobilisation de budgets plus structurants. Ces nouvelles logiques ont été déclinées à l'échelle régionale et inter-académique :

- six résidences de journalistes ont pu être accueillies simultanément au premier semestre 2019, à titre expérimental, dans les collèges les plus éloignés des centres urbains dans cinq départements (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges) ; le reportage, réalisé avec les collégiens de Revin dans les Ardennes à l'occasion de ce travail au long cours sur l'exode de 1940, a été publié par le Monde Magazine ;
- sur la base de cette première expérience, les résidences « Fabrique Grand Est » de médiation et de création ont pu être déployées, à partir du second semestre 2019 (année scolaire 2019-2020), dans la totalité des 10 départements de la région, en concertation avec les trois rectorats et l'ensemble des conseils départementaux, en s'appuyant sur des projets proposés par de jeunes professionnels de la culture issus des prestigieuses filières de formation du Grand Est ;
- cette initiative, appelée à être transposée également en transfrontalier sous le nom de résidences « Fabrique d'Europe », va dans le sens du développement des stratégies d'incubation soutenues par ailleurs par la DRAC, en liaison avec la Région Grand Est.

En phase avec la reconnaissance des droits culturels des habitants, ces avancées ont également pris en compte le nécessaire soutien à l'émergence de nouveaux acteurs culturels territoriaux déjà reconnus au niveau transfrontalier ou international comme le Centre culturel de rencontre des Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller ou la Fabrique des acteurs autonomes de Bataville.

Elles se sont doublées d'aides accordées au titre des dispositifs d'intervention antérieurs à 2017 : subventions spécifiques dans tout le Grand Est aux projets EAC des grands labels culturels de centres villes, notamment dans le cadre de projets fédérateurs - dont les lycées agricoles - et parfois en liaison avec les contrats de ville, mais aussi actions ponctuelles de sensibilisation des jeunes à la culture avec le GIP ACMISA en ex-Alsace, déplacements d'élèves à de grands rendez-vous régionaux (25 000 lycéens de la région accueillis au Festival international de la marionnette de Charleville-Mézières avec les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - CEMEA).

Dans le cadre du Plan Chorale, le partenariat avec les conseils départementaux s'est également révélé précieux, à travers la mobilisation des deux grands opérateurs régionaux, INECC et CADENCE, dans le cadre des chartes départementales.

Action territoriale / Politiques interministérielles

La prise en compte par la DRAC Grand Est des publics et des territoires éloignés de la culture se déploie également dans le cadre de politiques culturelles interministérielles, transversales et partenariales. Elles sont mises en œuvre par la DRAC avec les autres services déconcentrés de l'État, les acteurs culturels et associatifs, et les collectivités territoriales. Des actions de lutte contre les inégalités sociales, économiques et territoriales d'accès à la culture sont ainsi développées et soutenues dans le cadre de partenariats et de conventions avec les collectivités et de politiques interministérielles à destination des publics éloignés de la culture : personnes handicapées, hospitalisées, détenues en milieu carcéral, personnes en situation d'exclusion sociale ou géographique.

Ces actions font l'objet d'appels à projets annuels diffusés tout au long de l'année sur le site internet de la DRAC : Culture et Politique de la Ville, Culture / Justice, Culture / Santé / Handicap, C'est mon patrimoine !, Fonds d'Encouragement aux Initiatives Artistiques et Culturelles en Amateur, Culture / Ruralité, Culture et Éducation populaire.

ORGANISÉES PAR LA DRAC GRAND-EST, LA DISP GRAND-EST & LA DIRPJ GRAND-EST

4^{ÈMES}
RENCONTRES
INTERPROFESSIONNELLES
Culture & Justice

Jeudi 16 mai 2019
DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
Strasbourg (67)
Palais du Rhin

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND-EST

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

FOCUS SUR LES ARTS PLASTIQUES :
ateliers, mises en pratique,
speed meeting, débats,
séquences en sous-groupes...

4^e rencontres
interprofessionnelles Culture
Justice le 16 mai 2019
au Palais du Rhin
à Strasbourg (Bas-Rhin)
© DRAC Grand Est

Des actions à destination des quartiers Politique de la Ville

Des opérations culturelles ont été menées dans les Quartiers Politique de la Ville, en liaison avec le programme régional d'implantation de Micro-Folies déjà concrétisé avec le concours des préfetures dans cinq villes du Grand Est : Metz, Vandœuvre, Carignan, Vitry-le-François et Châlons-en-Champagne. Au titre des mesures de renforcement des contrats de ville de janvier 2019, les jumelages- notamment à Strasbourg, Reims, Métropole de Nancy, Verdun, Ardenne Métropole - permettent à de prestigieuses structures culturelles labellisées de s'investir dans des projets artistiques pluriannuels très ambitieux, avec des populations de Quartiers Politique de la Ville, jeunes et amateurs.

En marge de ces nouveaux jumelages citons, parmi la centaine d'actions, plusieurs projets innovants mis en œuvre avec le soutien de la DRAC Grand Est dans les Quartiers Politique de la Ville : le tournage avec l'actrice Natacha Régnier d'un long métrage de fiction « Jeanne » écrit par un collectif de femmes dans le quartier de la Robertsau à Strasbourg ; la création de l'œuvre de Chant choral « Young Arthur#2 » à Saverne avec la Chapelle Rhénane ; le développement de projets contre l'illettrisme et en direction de la Petite enfance dans la Cité éducative Ronde Couture de Charleville-Mézières avec le soutien du Centre de création pour l'enfance de Tinquieux ; la création de reportages avec la population de Borny par le média d'informations sociales de proximité « Borny Buzz » à Metz ; les « tréteaux du cœur volant » dans le département de l'Aube.

Des actions à destination des publics dits « empêchés »

Les rencontres interprofessionnelles régionales Culture et Justice en Grand Est se sont tenues le 16 mai à Strasbourg. Elles ont réuni des artistes souhaitant intervenir ou intervenant déjà auprès du public placé sous main de justice, et des membres du personnel du ministère de la Justice. Un focus a été réalisé sur les arts plastiques, parallèlement à un programme d'actions annuelles concerté avec les administrations pénitentiaires.

En partenariat avec l'Agence régionale de Santé, des actions culturelles ont été programmées dans le secteur hospitalier et médicosocial. Le soutien aux contributions artistiques d'artistes handicapés a été développé à travers deux ESAT (établissements spécialisés d'aide par le travail), l'Arc-en-Ciel à Troyes et l'Évasion à Sélestat, et par un conventionnement du nouveau DASAT (dispositif d'accompagnement par un service d'aide par le travail) « la mue du lotus » (Compagnie tout va bien!) installé à Maxéville.

Autres champs d'action

En complément des appels à projets consacrés à ces domaines, plusieurs journées de formation ont eu lieu à l'échelle régionale, pour développer les médiations culturelles autour du patrimoine (journée du 11 juin 2020 à l'École nationale supérieure d'architecture) ainsi que dans le cadre de formations déployées avec les associations d'éducation populaire.

Le pass Culture

Le pass Culture est un dispositif ministériel visant à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes Français, et à apporter à l'ensemble des acteurs culturels du territoire un nouveau canal de communication gratuit. A travers une application géolocalisée, le pass Culture offre un crédit de 500 € pour chaque jeune de 18 ans, utilisables pour toutes les sorties et pratiques culturelles pendant 2 ans. Les utilisateurs peuvent ainsi explorer toutes les propositions culturelles autour d'eux et les réserver directement sur l'application.

Le Bas-Rhin a été choisi parmi les 5 premiers départements pilotes pour le lancement officiel de l'expérimentation le 1^{er} février 2019, auprès de 10 % des jeunes de 18 ans éligibles. Le 6 juin 2019, le dispositif s'étend à 9 nouveaux départements, dont les Ardennes, auprès de 100 % des jeunes de 18 ans éligibles, soit environ 2 800 Ardennais et 14 800 Bas-Rhinois.



Lancement en 2019 du
pass Culture dans le Bas-Rhin
et les Ardennes
© Ministère de la Culture

Au 31 décembre 2019, le pass Culture représentait :

- 43 021 inscrits dont 4 463 Bas-Rhinois et 1 046 Ardennais,
- 3 049 lieux ayant proposé au moins 1 offre, représentant ainsi environ 650 000 offres disponibles à date,
- 149 000 réservations effectuées, soit 2,9M€ dépensés,
- 249 lieux inscrits dans le Bas-Rhin et 40 structures inscrites dans les Ardennes.

Les domaines plébiscités (en nombre de réservations) par les jeunes utilisateurs restent constants, à savoir les livres, la musique (live et supports physiques) et l'audiovisuel. Le nombre de réservations effectuées dans le numérique représente 25 % des réservations totales.

Livre et lecture

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Bibliothèques :											
• Unités administratives	199	87	89	61	115	76	40	99	85	17	868
• Lieux de lecture	228	99	107	86	132	50	62	100	98	39	1001
Services territoriaux d'archives	16	24	6	7	8	5	6	5	8	7	92
Librairies	38	12	4	6	8	5	12	3	19	14	121
Maisons d'édition	44	9	5	3	8	5	20	1	10	9	114

Le développement de la lecture (CTL – CDLI)

Les Contrats territoire lecture (CTL) se sont poursuivis - respectivement avec le Conseil départemental du Haut-Rhin (2018-2020) pour la médiathèque d'Altkirch (avec une double mission : desserte au titre de la Médiathèque du Haut-Rhin – MD68 - pour le Sud du département et ouverture au public issu de la Communauté de communes du Sundgau), la Communauté de communes du Pays de la Zorn (2018-2020), le Conseil départemental des Ardennes (2017-2019), le Conseil départemental de l'Aube (2018-2021), la Communauté de communes du Pays de Bitche (2017-2019), la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (2017-2019) - ainsi que le CDLI (Contrat départemental lecture itinérance) en Meuse.

Signature le 30 oct. 2019
d'un nouveau contrat
territoire-lecture (CTL) et
d'un premier
Contrat départemental
lecture-itinérance
en Haute-Marne, entre l'État
/ DRAC Grand Est et le
Conseil départemental
de Haute-Marne
© DRAC Grand Est



Un CTL a été initié avec la Ville de Mulhouse, focalisant l'action sur les Quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV). De nouveaux CTL sont en préparation pour 2020-2022 avec de nouvelles communautés de communes élargies, parfois en inclusion avec une autre convention (CDC ou CLEAC). Un CDLI de 60 000 € sur les 3 années 2019-2021 a également été initié avec la MD68. Ces CTL représentent 57 728 € de subventions auxquelles il convient d'ajouter les 20 000 € de la 1^{ère} année du CDLI de la MD68.

Un nouveau CTL, couplé à un CDLI a été signé avec le département de la Haute-Marne pour la période 2019-2021. Un CTL a été signé en fin d'année avec la ville d'Épernay. 95 000 € ont été mobilisés sur ces contrats en 2019. Un CDLI a été signé fin 2019 avec le département des Ardennes pour la période 2020-2022. Il prévoit le versement en une fois, début 2020, de la subvention, soit 60 000 €. Enfin, un nouveau CTL a été signé en fin d'année avec la Communauté d'agglomération d'Épinal pour une durée de 3 ans (58 570 € en 2019).

Le numérique

Suite à l'appel à projets du Ministère de la Culture pour le Programme national d'aide à la numérisation et à la valorisation de contenus culturels utilisant des supports numériques (PNV) et soutenu à hauteur de 194 000 € en Grand Est, 11 projets ont été sélectionnés en Grand Est dont notamment le Fonds Manias photos du Grand Est, Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (67) pour 8 250 € et les Collections archéologiques du Centre de conservation et d'étude (CCE) archéologique d'Alsace, Archéologie Alsace (67) à Sélestat pour 18 000 €.

Les bibliothèques de la Ville de Reims ont été labellisées Bibliothèque numérique de référence (BNR) pour les années 2019-2022.

La Bibliothèque départementale de la Meuse dispose depuis mars 2019 avec le médiabus numérique « L'Atelier », d'un nouvel outil innovant de médiation culturelle et numérique au service des territoires ruraux. Cet équipement culturel itinérant a bénéficié du soutien de la DRAC à hauteur de 60 %, et ce au titre de la DGD. Il a vocation à sillonner le territoire meusien et à sensibiliser au numérique des publics éloignés de la culture numérique.

L'éducation aux médias et à l'information

Sous l'impulsion du ministère de la Culture, l'association Unis-Cité a piloté un programme d'expérimentation de service civique dénommé « Ambassadeurs des Médias et de l'Information » pour sensibiliser les publics à l'éducation aux médias et impulser une pratique citoyenne des médias numériques grâce à des ateliers mis en place en bibliothèques. En 2019, deux « Ambassades » ont pris place à Strasbourg et à Colmar et touché plus de 3 000 personnes : 20 jeunes ont été mobilisés dans 9 bibliothèques du Bas-Rhin et 15 jeunes dans 7 bibliothèques du Haut-Rhin. Ce programme a mobilisé 119 000 €.

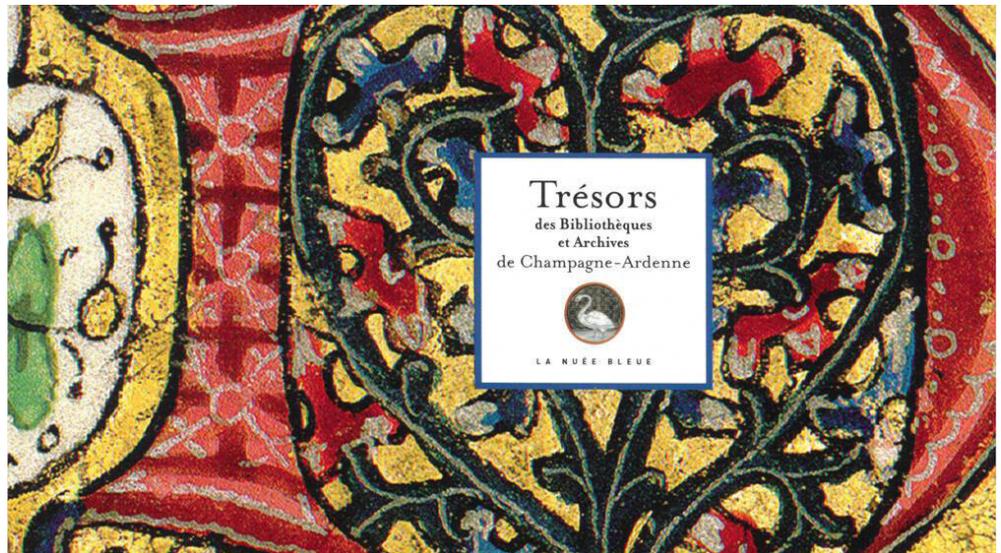
Les bibliothèques de Reims ont poursuivi leur programme de résidences de journalistes en accueillant Isabelle Horlans en 2018-2019.

Le patrimoine

Le nouveau Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRRAB) Grand Est, financé à parité par la DRAC et le Conseil régional, a soutenu des acquisitions des bibliothèques de Reims (avec notamment un dessin de Victor Hugo représentant la cathédrale de Reims), de Troyes, d'Épinal, de Metz et de Nancy. Concernant les établissements lorrains, on citera notamment l'acquisition de deux manuscrits du poète Gilbert, du fonds musical du compositeur et chef d'orchestre Claude Lefèvre et de *Germinal* d'Émile Zola, illustré par Paul-Émile Colin pour un montant de 36 779 € (part DRAC). La Ville de Mulhouse a obtenu par ailleurs une subvention de 8 984 € dont 4 492 € de la DRAC pour une opération de décontamination et de dépoussiérage d'un magasin de sa bibliothèque.

Dans le cadre de l'appel à projets national « Patrimoine écrit » (PAPE) 2019, la Bibliothèque humaniste de Sélestat a obtenu une subvention de 22 900 € pour la restauration d'ouvrages précieux (manuscrits du VII^e au XVI^e s. et imprimés des XV^e et XVI^e s) destinés à intégrer l'exposition permanente.

Le volume « Trésors des bibliothèques et archives de Champagne-Ardenne », sur le modèle de celui consacré en 2017 à l'ex-Alsace, est paru fin 2019. Il a bénéficié d'un soutien de la DRAC en 2018 pour 20 000 €.



Parution de l'ouvrage
« Trésors des bibliothèques
et archives de
Champagne-Ardenne »
© La Nuée bleue

Interbibly a poursuivi, dans le cadre de la convention de pôle associé de la BnF 2018-2019, les opérations de signalement (CGM), de rétroconversion et de numérisation du patrimoine écrit, opérations étendues de l'ex-Champagne-Ardenne à l'ex-Lorraine.

A la croisée du patrimoine et de la création, une grande exposition régionale financée par la DRAC et intitulée « Les territoires de Joël Leick », artiste-auteur référent dans le domaine du livre d'artiste et d'origine mosellane, a été présentée à Troyes du 15 février au 15 mars 2019 (après Thionville en 2018) avant d'être programmée à la Bibliothèque nationale du Luxembourg en 2020.

La dotation générale de décentralisation (DGD)

Le concours particulier pour les bibliothèques de la DGD a permis l'accompagnement :

- par le site de Strasbourg, de 15 collectivités pour des projets cumulant 845 189 € de subvention dont un projet remarquable à la Bibliothèque municipale de Colmar – site des Dominicains, soutenu en 2019 pour la muséographie-numérisation après l'avoir été pour la construction en 2017, et le projet de Munster (68), 652m², accompagné dans tous ses aspects – de la construction (2018) à l'extension des horaires d'ouverture – et inauguré le 28 septembre 2019 ; à noter aussi l'ouverture de la médiathèque de Weyersheim, création subventionnée par la DGD en 2017-2018.
- par le site de Châlons-en-Champagne, du projet de la commune de Gueux (51) ; l'ouverture début 2020 de cette nouvelle bibliothèque s'est accompagnée d'une extension des horaires d'ouverture, dossier financé dans le cadre de ce dispositif (152 889 € dont 114 680 € pour le recrutement d'un professionnel au titre des 3 premières années de l'aide) ; le dossier de rénovation de la bibliothèque Georges-Pompidou de Châlons-en-Champagne a bénéficié d'une aide de 245 416 € ; ces crédits ont également permis l'équipement matériel de la Microfolie implantée à la médiathèque de Carignan (08) ; à noter aussi l'ouverture d'une nouvelle médiathèque à Saint-Brice Courcelles (51) avec le financement sur 2019 du mobilier et de l'informatique pour 51 390 € ;



Médiathèque de
Saint-Brice-Courcelles
(Marne),
inaugurée le 21 sept. 2019 ©
Commune de
Saint-Brice-Courcelles

- par le site de Metz, de 15 collectivités pour différents projets dont 5 projets d'extension des horaires d'ouverture pour un coût total de plus de 4,6 M€ ; la bibliothèque numérique de référence du Sillon Lorrain fédérant une dizaine de collectivités a été présentée à la presse le 1^{er} février 2019 dans le cadre d'une réunion associant le directeur du livre du ministère de la Culture, la DRAC Grand Est ainsi qu'une quinzaine d'élus des plus grandes collectivités de l'ex-Lorraine et d'autres communautés de communes rurales partenaires.

La langue française et les langues de France

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France a renouvelé en 2019 son appel à projets biennal « Action culturelle et langue française », en le déconcentrant : 13 projets ont été sélectionnés dans le Grand Est dont 4 sur le territoire alsacien pour un montant de 17 500 €, 3 en ex-Champagne-Ardenne pour un montant de 16 400 € et 7 en ex-Lorraine pour un montant de 26 655 €. En outre, un projet présenté par le Labo des histoires de Nancy concerne le Centre d'accueil des mineurs isolés étrangers de Reims (1 790 €).

Les archives

Deux réunions régionales associant les dix directeurs et directrices d'archives départementales ont été organisées par la DRAC Grand Est dans le but de renforcer la structuration de ses interventions dans le domaine archivistique. Un soutien en ingénierie et en matériel a pu être financé sur plusieurs projets d'envergure dont notamment le réaménagement des archives départementales des Ardennes, le traitement des fonds des archives municipales de Colmar et le mobilier du nouveau Centre des mémoires / Archives de Meurthe et Moselle.

Premières Pages – Des livres à soi

Après la ville de Tinquex en 2014, les Ardennes en 2017, la ville de Nancy en 2018, l'Aube et la Meurthe-et-Moselle ont rejoint en 2019 le dispositif Premières Pages, pour un montant total de 27 500 €.

L'opération « Des livres à soi », pilotée par le Salon du livre Jeunesse de Montreuil a bénéficié à 2 villes : Fumay (08) pour 4 000 € et Reims pour 10 000 €.

La structuration de la Filière du Livre

La structuration des politiques État / Région pour la filière du livre a été construite sur les conclusions du rapport diagnostic d'Axiales livrées durant l'hiver 2018-2019. A la suite de la signature de la convention État / Région / Centre national du Livre (CNL) en 2019, des appels à projets conjoints ont été lancés en direction des libraires, des éditeurs et des porteurs de projets de résidence. Les appels à projets sont répartis en deux volets et 5 appels à projets : le volet 1 autour de l'Économie du livre (édition indépendante, librairie indépendante, interprofession) ; le volet 2 autour de la vie littéraire (auteurs-résidences et bourses, transfrontalier). Ces aides sont dotées d'1 M€, dont 300 000 € de la DRAC, 600 000 € de la Région et 100 000 € du CNL (pour les seules librairies).



Signature le 22 fév. 2019
de la convention-cadre
triennale 2019-2021, entre la
DRAC Grand Est / la Région
Grand Est et le Centre
national du livre
© DRAC Grand Est

En 2019, première année d'application, 27 éditeurs ont été aidés ainsi que 17 libraires, 4 projets transfrontaliers et 2 résidences d'auteur. La réflexion sur la structuration de la filière du livre s'est poursuivie avec la suite de la mission confiée à Axiales. Les trois structures-centres de ressources (Interbibly, Confédération de l'illustration et du livre [CIL] et Libraires indépendants de l'Est [LILE]) ont conçu un plan d'action commun à valider. En 2019, Interbibly a été soutenu par la DRAC à hauteur de 94 000 €, la CIL de 30 000 € et LILE de 18 000 €.

Audiovisuel et cinéma

Départements	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TOTAL Grand Est
Cinéma											
Salles de cinéma (établissements)	21	17	5	4	9	5	21	5	17	15	119
dont salles de cinéma Art et essai (établissements)	13	12	4	4	6	4	7	4	9	8	71
Écrans cinéma	94	58	18	21	53	19	67	16	81	29	456

En complément des aides financières déployées dans le cadre de la convention régionale signée par le CNC et les collectivités territoriales, La DRAC a soutenu en 2019 le secteur du cinéma et de l’audiovisuel en Grand Est à hauteur de 627 551 € (hors enseignements de spécialité dans les lycées), les dispositifs d’éducation à l’image constituant la majorité des sommes allouées. L’effort réalisé sur l’accompagnement de la vie et de l’animation des réseaux de circuits de cinéma itinérant est à souligner.

Le bilan des dispositifs d’éducation à l’image

Les bilans des dispositifs d’éducation à l’image montrent une évolution positive. Les soutiens complémentaires octroyés par la DRAC et le CNC en 2018 et 2019 ont permis de les renforcer et de conforter l’objectif 100 % d’élèves bénéficiaires d’une action d’EAC. Pour l’année scolaire 2017/2018, la fréquentation des dispositifs (« Écoles au cinéma », « Collèges au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ») d’éducation à l’image sur le temps scolaire a été de 139 980 élèves. Le total pour l’année scolaire 2015/2016 avait été de 132 334 élèves. Il y a donc eu une augmentation de 5,8 % sur deux années scolaires.

Région	Régions fusionnées	Nombre d’élèves Écoles au cinéma	Nombre d’élèves Collèges au cinéma	Nombre d’élèves Lycéens et apprentis au cinéma	Nombre d’élèves participant à l’ensemble des dispositifs
Grand Est	ex-Alsace	28771	11729	10928	51428
	ex-Champagne-Ardenne	25810	12209	9637	47656
	ex-Lorraine	21636	12779	6481	40896

(Données CNC)

L'aménagement cinématographique

Demandes d'autorisation (CDAC) validées sur le territoire Grand Est depuis 2016

Année	ex-Alsace	ex-Lorraine	ex-Champagne-Ardenne
2016	Haguenau Guebwiller (salles 4 et 5)	Lunéville Metz (2 projets Kinépolis : Muse et Waves - non réalisés à ce stade)	Troyes (CGR)
2017	Wittenheim (non) Cernay (non en DRAC, ou en CNAC)		Saint-Dizier (Cinéquai) Reims (Opéraisms)
2018	Schiltigheim		
2019	Sélestat (le Relief)	Sarreguemines Bar-le-Duc (centre-ville) Saint-Dié	

Art et essai

Le classement Art et essai intervient désormais pour deux ans. Seul un nouvel établissement a bénéficié du classement en 2019, il s'agit du cinéma Gérard Philippe de Wittenheim (68), aucune sortie de classement n'étant à signaler par ailleurs. Les subventions ont augmenté mécaniquement du fait de la réforme pour les établissements de 1 à 3 écrans.



Le Cinéma Gérard Philippe à Wittenheim (Haut-Rhin), classé art et essai en 2019
© Mairie de Wittenheim

Les Circuits itinérants

Les circuits itinérants du Grand Est - CRAVLOR, CRCC, Foyers ruraux de Meurthe-et-Moselle et Ciné-Ligue - ont été aidés en 2019 à hauteur de 49 325 €.

Le bilan des soutiens au titre des crédits « transférés » au Centre national du Cinéma (CNC)

En 2019, sur proposition et après instruction des demandes par la DRAC, le CNC a versé 192 436 € de subvention à 30 bénéficiaires du Grand Est. 21 subventions ont été affectées au soutien de manifestations / festivals de cinéma ; 10 subventions visaient plus particulièrement à accompagner des actions d'animation des réseaux professionnels, de conservation ou valorisation du patrimoine ou encore des rendez-vous thématiques.

Le festival War on Screen à Châlons-en-Champagne

Né en 2013, le festival War On Screen s'est imposé en sept ans comme un des trois premiers festivals du Grand Est avec Gérardmer et Villerupt. L'édition 2019 a rassemblé 20 000 visiteurs. Autour d'une programmation ambitieuse et éclectique (plus de 100 films projetés, des avant-premières, des projections thématiques et un programme jeune public), il sait attirer les professionnels et les personnalités de premier plan à Châlons (jurys présidés dans le passé par Hiam Abbas, Roland Joffé, Istvan Szabo et Bertrand Blier ; Bertrand Tavernier et Mike Leigh invités à partager leur expérience du cinéma avec le public cette année). Par sa thématique de représentation des conflits, ce festival est unique dans le paysage cinématographique du Grand Est. Sur les siècles, les conflits armés ont laissé des cicatrices dans le Grand Est et son identité s'en trouve durablement marquée. Les conflits d'aujourd'hui ont pris d'autres formes. L'identité interroge aujourd'hui le sentiment d'appartenance à des valeurs. War On Screen possède cette capacité à critiquer les images et à rassembler autour d'une version positive de l'identité.



Festival War on Screen,
à Châlons-en-Champagne
(Marne) – Edition 2019
©SELENITES FILMS -
Quentin Caffier

Le CNC et la DRAC, reliée au Ministère de la Culture soutiennent le projet. Porté par la Scène Nationale La Comète, son budget 2019 était de 450 000 € avec une contribution État, CNC et DRAC de 71 000 €.

L'entrepreneuriat culturel

Le ministère de la Culture renforce son action en faveur de l'entrepreneuriat culturel, de la professionnalisation des entrepreneurs culturels et du développement de dispositifs d'accompagnement dédiés. Deux actions majeures sont menées par la DRAC Grand Est :

fluxus, l'incubateur artistique et culturel

fluxus fédère les ressources existantes sur le territoire et accompagne des projets de création d'activités culturelles et artistiques, afin de les rendre économiquement viables. Transversale et régionale, cette offre allie formation collective et suivi individuel pour accompagner pendant un an, de manière intensive, des porteurs de projet dans le processus de création d'une activité viable et durable dans le Grand Est.

L'année 2018/2019 a été une période d'expérimentation autour de quatre projets incubés dans quatre métropoles du Grand Est, un par métropole.

Face aux retours positifs de cette expérimentation, fluxus a lancé sa 2^e promotion 2019/2020 autour de neuf projets incubés dans sept villes : Charleville-Mézières, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Strasbourg et Thionville.

Plus d'informations : www.fluxus-incubateur.fr



Remise des diplômes
aux 4 projets de la 1^{ère}
promotion accompagnée par
l'incubateur fluxus en 2019
(le 12 nov. 2019 au Palais du
Rhin – Strasbourg – Bas-Rhin)
© DRAC Grand Est

Les forums Entreprendre dans la culture

Dans le cadre des forums Entreprendre dans la Culture initiés par le ministère de la Culture, une version franco-allemande Allez Hop a été organisée à Mannheim du 3 au 5 avril 2019. Résultat d'une coopération entre la DRAC Grand Est et les partenaires français (Ambassade de France en Allemagne, Ministère de la culture / GMIC notamment) et allemands (Start up Mannheim notamment), cet évènement a accueilli de nombreux acteurs culturels du Grand Est. Ce forum a été également l'occasion de signer un partenariat entre la DRAC Grand Est et Start up Mannheim pour développer des résidences d'incubation franco-allemandes en complément de la formation fluxus dès 2019/2020. La 2^e édition franco-allemande Allez Hop est prévue dans le Grand Est en novembre 2020.

Par ailleurs, dans la continuité de la journée professionnelle « Entreprendre dans le design » en 2018 à Strasbourg, la DRAC Grand Est et l'Agence culturelle Grand Est ont organisé la journée « Entreprendre dans le spectacle vivant » le 19 novembre 2019 à Reims. Ce rendez-vous professionnel a accueilli 150 personnes dont 40 % d'étudiants inscrits dans les formations d'enseignement supérieur de la filière dans la région Grand Est. À travers les témoignages d'artistes et d'institutions culturelles du Grand Est, ainsi qu'un tour d'horizon d'initiatives inspirantes dans le domaine de l'accompagnement d'autres régions, plusieurs thématiques ont été abordées : stratégie et développement d'un projet artistique et culturel ; engagement dans des démarches collectives et solidaires ; œuvres transdisciplinaires, nouveaux modèles de production et de diffusion ; coopération entre acteurs d'un territoire pour permettre aux nouveaux porteurs de projets de tester leur projet et se poser les bonnes questions avant de se lancer. La prochaine édition du forum « Entreprendre dans la Culture » aura lieu en novembre 2020.

19 NOVEMBRE 2019 – REIMS

PRÉPARER
ET PENSER
SON ACTIVITÉ
DANS LE
SPECTACLE
VIVANT



3^E FORUM GRAND-EST
**ENTREPRENDRE
DANS LE
SPECTACLE**



Forum "Entreprendre dans le Spectacle vivant" au Manège,
Scène Nationale de Reims
le 19 nov. 2019
© DRAC Grand Est

La coopération transfrontalière

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, la DRAC Grand Est s'implique dans les groupes de travail dédiés à la culture, sur le territoire de la Grande Région comme sur le Rhin supérieur.

La directrice régionale a participé le 14 juin 2019 à la Conférence des Ministres de la culture de la Grande Région, organisée par le Land de Sarre, qui préside les travaux dans le domaine culturel pour la période 2019-2020. Lors de cette conférence, la DRAC Grand Est a rappelé son attachement à la coopération culturelle transfrontalière en Grande Région et elle a salué le programme de la présidence sarroise, qui s'articule autour des deux grands axes que sont la mobilité des acteurs culturels et la valorisation du patrimoine partagé. Ces axes s'inscrivent dans les objectifs de la DRAC, à savoir constituer un cadre transfrontalier favorable au développement des projets de coopérations et à la mobilité des artistes et professionnels de la culture.

La DRAC Grand Est a par ailleurs pris, en juin 2019, la présidence du Forum culture de la Conférence du Rhin supérieur, qu'elle assurera jusque fin 2022. Elle poursuit les actions engagées sous la présidence allemande, et notamment la mise en place d'un fonds culturel transfrontalier, qui a été validé par l'Assemblée plénière de la conférence du Rhin supérieur en novembre 2019 pour une mise en œuvre de ce fonds dès 2020.

L'action de la DRAC Grand Est dans le domaine de la coopération européenne se fait en articulation avec les politiques et les initiatives menées au niveau national. La DRAC Grand Est agit en tant que relais sur son territoire et vise à améliorer l'information sur les nombreux dispositifs bilatéraux, européens, internationaux à destination des acteurs culturels, en partenariat avec les collectivités territoriales. Un certain nombre de journées d'information ont été proposées tout au long de l'année : journée d'échange sur les programmes européens le 10 mai 2019 à Strasbourg, réunion d'information sur la capitale européenne de la culture Esch-sur-Alzette en 2022 le 13 septembre 2019 à Metz, réunion de mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur culture sur la coopération internationale et européenne le 15 octobre 2019 à Strasbourg notamment.

En partenariat avec la Région Grand Est, la DRAC a financé les résidences fluviales Passerelles d'Europe de l'association Caranusca sur le dense réseau de voies d'eau qui sillonne l'espace transfrontalier. Des rencontres littéraires et artistiques ont été organisées dans une quinzaine de villes du Grand Est, mais aussi de Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne. Les écrivains Pierre Michon, Jean Echenoz, Mathias Enard, Marie-Hélène Lafon, Antoine Wauters sont intervenus au cours de ce voyage, mais aussi des artistes comme le photographe Eric Poitevin, le typographe Pascal Leclercq et le comédien Didier Bezace.

Le renouvellement de la convention d'objectifs pour la coopération du Grand Est (territoires de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges) et de la Sarre en matière d'éducation artistique et culturelle a eu lieu, le mardi 5 novembre 2019, à l'occasion du lancement de la septième édition de LOOSTIK, festival franco-allemand et transfrontalier des arts de la scène consacré au jeune public, au Carreau, Scène nationale de Forbach et de l'Est mosellan (Moselle).
© DRAC Grand Est



Le secrétariat général

Le projet de réinstallation des services de la DRAC au sein du Site de Strasbourg

Le Palais du Rhin abrite trois services : le service régional de l'inventaire (ancien service de la DRAC qui est demeuré au Palais après la loi 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales décentralisant ce service à la région), la DRAC (qui y est installée depuis sa création) et la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin (CCNR) (qui réside au Palais par un protocole d'accord de 1920 et en vertu d'un accord de siège en date du 10 mai 1978). Cette organisation internationale a vu récemment ses activités s'étendre dans le cadre d'un accord passé avec la Commission de l'Union Européenne qui a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de ses collaborateurs.



Réaménagement des
anciennes écuries du Palais
du Rhin à Strasbourg
(Bas-Rhin) en 2019
© C. Menninger

Dans le courant de l'année 2017, le Secrétaire général de la CCNR, a sollicité du Préfet de région l'attribution au sein du palais de locaux supplémentaires. Cette sollicitation a été confortée par un courrier du Ministère des affaires étrangères en date du 2 février 2017. Après plusieurs échanges courant 2018 entre le Préfet de Région et le Secrétaire général de la CCNR, le Préfet de région a annoncé par courrier en octobre 2018 qu'il donnait une suite favorable à la demande d'extension d'occupation sous réserve de la signature d'un protocole d'accord pour cette opération. Il indique alors que cette décision implique de réaliser au sein du palais des travaux de réhabilitation d'anciens espaces domestiques inoccupés en bureaux. Il sollicite une participation de la CCNR à l'étude de maîtrise d'œuvre ainsi qu'une participation au montant des travaux.

Afin de donner une suite favorable à cette demande, Le Préfet de région a demandé à la DRAC de libérer pour le 31 mars de l'année 2019, une surface de 220 m² occupée par le service de l'archéologie et des musées au second étage du palais dont la majeure partie est déjà occupée par les services administratifs de la CCNR. Pour cela, les services du Pôle démocratisation et industries culturelles, ainsi que ceux de la Création, sont déménagés de leur emplacement respectif au premier étage dans lesquels sont réinstallés l'archéologie et les musées; préalablement, des travaux de rénovation des anciennes Écuries Impériales sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la direction régionale des affaires culturelles pour y réinstaller les services sus-cités. Ces espaces rafraîchis sont remeublés. Les instances de dialogue social ont été saisies du projet dont la réalisation a abouti dans le délai imparti. Un protocole d'accord en date du 29 mars 2019 est signé entre le Préfet de région et le Secrétaire général de la CCNR.

L'inscription de la DRAC dans la démarche ministérielle 100 % démat

Dans l'objectif de modernisation des services, le ministère de la culture a lancé un projet de dématérialisation des démarches des usagers du service public de la culture. A ce titre, le Secrétaire général de la DRAC Grand Est est chef de projet opérationnel de cette démarche et la DRAC Grand Est va expérimenter un nouveau logiciel de suivi des dossiers de demandes de subvention (Harmonie) qui pourront d'ici 2022 être déposées par les usagers de façon totalement dématérialisée.

La communication

Le service communication de la DRAC Grand Est a pour mission, en liaison étroite avec les différents services de la DRAC, de coordonner l'ensemble de la communication de la Direction régionale, afin de faire connaître et de valoriser l'action de l'État en matière culturelle sur le territoire régional et de veiller, au plan interne, à la bonne circulation de l'information. En outre, il coordonne les bilans d'activité, recueille et diffuse les données chiffrées de la DRAC et de la culture sur le territoire de la région Grand Est.

Avec une politique éditoriale forte et un important travail de structuration, le site internet a connu une forte augmentation de consultations : 264 000 visites soit +78 % pour 250 000 visiteurs soit + 82 % par rapport à 2018. Les rubriques les plus consultées sont celles des manifestations nationales et les rubriques de démarches, sans oublier l'organigramme.

La lettre d'information, envoyée à tous les partenaires et personnes inscrites directement sur le site, a connu 7 éditions en 2019. Elle permet de diffuser des informations importantes et d'appeler l'attention sur les articles mis en ligne au fil du temps.

Le service communication a collaboré à la majorité des manifestations organisées directement par la DRAC ou en partenariat avec d'autres structures ou collectivités territoriales : les 800 ans de la cathédrale de Metz, le forum Entreprendre dans le design, le soutien aux manifestations nationales, le lancement de fluxus... Plus de 150 demandes presse ont été gérées en 2019 sur tout le territoire du Grand Est.

Enfin, différents outils de communication ont été directement réalisés par le service communication pour les différents services métiers, comme les affiches et programmes des journées archéologiques régionales, la signalétique du site de Châlons-en-Champagne, les panneaux de l'exposition sur les Bains du Grand Est sur les grilles du Palais du Rhin, et le bilan 2018 de la DRAC. Ce dernier, réalisé pour la première fois de manière à être communiqué à tous, a soulevé un fort intérêt et donné lieu à cette seconde édition.

Abréviations

ABF	Architecte des Bâtiments de France
AE	Autorisation d'engagement
ACMH	Architecte en chef des monuments historiques
AFA	Atelier de fabrique artistique
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCE	Centre de conservation et d'études
CCN	Centre chorégraphique national
CDC	Convention de développement culturel
CDN	Centre dramatique national
CDR	Centre de développement chorégraphique
CDLI	Contrat départemental lecture itinérance
CIAP	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CLEA	Contrat local d'éducation artistique
CNCM	Centre national de création musicale
CNPA	Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine
COPIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
CP	Crédit de paiement
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques
CRPA	Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
C2RMF	Centre de recherche et de restauration des Musées de France
CSRA	Commission scientifique régionale d'acquisition
CSRR	Commission scientifique régionale de restauration
CTEAC	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
CTL	Contrat territoire lecture
CTRA	Commission territoriale de la recherche archéologique
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGD	Dotation générale de décentralisation
DNSP	Diplôme national supérieur professionnel
EAC	Éducation artistique et culturelle
EPA	Établissement public administratif
FIP	Fonds incitatif et partenarial
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FRAM	Fonds régional d'acquisition des Musées
FSIL	Fonds de soutien à l'investissement local
INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventive
MH	Monument historique
PDA	Périmètre délimité des abords
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
PLU / PLUi	Plan local d'urbanisme / PLU intercommunal
PNAC	Pôle national des arts du cirque
PSC	Projet scientifique et culturel
PSBC	Plan de sauvegarde des biens culturels
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
QPV	Quartier prioritaire de la Politique de la ville
RUS	Responsable unique de sécurité
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SICA	Service de l'inspection de la création artistique
SMAC	Scène de musiques actuelles
SMF	Service des Musées de France
SN	Scène nationale
SPR	Site patrimonial remarquable
SODAVI	Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels
SRA	Service régional d'archéologie
SSI	Système de sécurité incendie
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
VPAH	Villes et pays d'art et d'histoire
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Directrice de publication

Christelle Creff, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est

Réalisation

Service communication et évaluation des politiques culturelles

Coordination du projet

Isabelle Boucher-Doigneau

Coordination de la rédaction

Jean-Yves Hervé

Conception et réalisation graphique

Jérôme Malbranque

Ministère de la Culture / Siège de la DRAC Grand Est / Pôle création

Site de Strasbourg
Palais du Rhin - 2 place de la République
67082 Strasbourg

Pôle Patrimoines

Site de Châlons-en-Champagne
3 faubourg Saint-Antoine - CS 60449 51037 Châlons-en-Champagne

Pôle Démocratisation et industries culturelles

Site de Metz
6 place de Chambre
57045 Metz

Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle,
Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges.

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

